

SUIVEZ-NOUS SUR



# RAPPORT PRIX

# & QUALITE DU SERVICE

# DE L'EAU POTABLE 2020



**SÉM**

**SAINT-ÉTIENNE**  
la métropole



# Sommaire

<b>Sommaire</b> .....	<b>1</b>
<b>Avant-Propos</b> .....	<b>3</b>
<b>Introduction</b> .....	<b>4</b>
<b>Les chiffres clés pour 2020</b> .....	<b>5</b>
<b>I. Présentation générale du service</b> .....	<b>6</b>
A. Caractérisation générale du service .....	6
1. Organisation administrative du service.....	6
2. Estimation de la population desservie .....	7
3. Nombre d’usagers .....	7
4. Conditions d’exploitation du service .....	8
a) Les modes de gestion du service de l’eau potable.....	8
b) Rôle de la Direction de l’Eau Potable.....	8
c) Les modes de gestion du service d’eau potable sur le territoire .....	9
d) Nature des compétences déléguées.....	9
e) Echéances des contrats d’exploitation .....	10
B. Ressources en eau .....	11
1. Ressources alimentant les services de distribution de SEM.....	11
2. Conventions d’échange d’eau .....	12
3. Total des volumes d’eau potable prélevés sur les ressources .....	14
4. Volumes exportés par les différents services de distribution .....	14
5. Volumes importés par les différents services de distribution .....	15
6. Volumes consommés .....	15
C. Etat du patrimoine.....	16
1. Stations de traitement .....	16
2. Réservoirs .....	17
3. Réseaux .....	17
4. Equipements de pompage ou de surpression .....	17
5. Turbines.....	18
6. Travaux réalisés .....	18
a) Ressources – Stations de traitement .....	18
b) Réseaux – Ouvrages de distribution .....	18
<b>II. Tarification du service et éléments financiers</b> .....	<b>19</b>
A. Tarification du service .....	19
B. Prix du service de l’eau potable.....	22
1. Structure des prix des services de l’eau potable pour chaque service de distribution .....	22
2. Composantes de la facture de 120 m <sup>3</sup> .....	24
C. Recettes du service.....	27
1. Recettes perçues par la Collectivité .....	27
2. Recettes perçues par les exploitants des services délégués .....	27
3. Taux d’impayés.....	28
D. Eléments financiers .....	29
1. Remboursement de la dette .....	29
2. Durée théorique d’extinction de la dette.....	29
<b>III. Les indicateurs de performances des services</b> .....	<b>30</b>
A. Qualité de l’eau .....	30
1. Qualité de l’eau (hors SIEMLY et SI du Haut Forez).....	30
2. Branchements en plomb .....	31

B. Performance des réseaux .....	32
1. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux .....	32
a) Définition de l'indicateur .....	32
b) Indice de connaissance et de gestion patrimoniale (ICGP) des réseaux de distribution des services de Saint-Etienne Métropole.....	33
2. Rendement et indice linéaire de pertes en réseau .....	34
a) Définition des indicateurs .....	34
b) Valeurs des indicateurs à l'échelle de SEM.....	36
c) Valeurs des indicateurs par service .....	36
<b>Annexes.....</b>	<b>41</b>



L'année 2020 restera marquée par la crise sanitaire mondiale que nous avons subie du fait de la désormais tristement fameuse COVID 19 et par les mesures sanitaires qui ont été adoptées pour essayer d'en réduire les effets.

Cette crise a notamment mis en avant la dépendance de notre pays au bon fonctionnement d'une économie mondialisée. A défaut d'échanges internationaux opérationnels : plus de masques, plus de respirateurs artificiels, plus de gel hydro alcoolique, difficultés d'approvisionnement en médicaments ou en matériel médical...

Redoutant une pénurie généralisée, certains se sont même rués dans les supermarchés pour faire le plein de denrées, de produits de toilette, d'hygiène et d'entretien obligeant les commerçants à limiter leurs ventes à quelques unités par personne pour être en mesure de fournir, à tous, des biens indispensables.

Heureusement, l'eau potable paraît avoir échappé à nos inquiétudes, et je crois que peu ont songé à faire des provisions d'eau « *au cas où* ». Cette singularité me semble mettre en évidence au moins deux particularités :

La première est que l'eau relève d'une économie locale disposant de sa propre autonomie (technique et financière) pour subvenir aux besoins de la population. Paradoxalement, même si certains de ses acteurs relèvent du statut de champion international, l'eau distribuée à Saint-Etienne, Fraisses, Chamboeuf ou dans la Vallée du Gier par exemple ne viendra jamais d'Asie ou d'Amérique. Les emplois pour faire fonctionner nos stations de traitement ou manœuvrer nos vannes ne seront jamais délocalisés là ou ailleurs. C'est une force mais c'est aussi une responsabilité qui nous oblige car, à défaut d'alternative, cela nous impose de protéger ressources, infrastructures et services.

La seconde est qu'une véritable organisation a été déployée pour nous garantir une certaine sérénité quant à notre approvisionnement en eau. Dès les mesures de confinement annoncées, les exploitants (sociétés fermières et régies) ou les laboratoires se sont mis en ordre pour établir des Plans de Continuité de leur Activité (PCA), pour garantir leurs approvisionnements, organiser les astreintes d'intervention sur les réseaux comme chez les usagers ou pour informer les abonnés. Certes des relèves de compteurs ont dû être reportées et des factures différées. Certes des accueils clientèles ont dû momentanément être fermés. Mais l'essentiel a été préservé : nous n'avons jamais manqué d'eau au robinet.

En 2019 une enquête conduite en France par le centre d'Information sur l'Eau révélait que 8 Français sur 10 faisaient confiance à la qualité de l'eau du robinet et que 9 sur 10 étaient satisfaits de leur service d'eau. Ces résultats sont une belle reconnaissance et il me semble que la continuité que nous avons tous pu observer pendant la crise est de nature à justifier cette confiance.

Les informations figurant dans ce Rapport Prix et Qualité 2020, rendent donc compte d'un exercice quasi « *classique* » de l'activité dans un contexte pour le moins exceptionnel. Je profite de cette courte introduction pour remercier tous les intervenants, les exploitants, les services et les élus qui œuvrent chaque jour, et parfois dans des conditions compliquées, à la garantie d'un service de toute première nécessité : l'alimentation en eau potable.



A large, stylized handwritten signature in black ink, appearing to read 'Bernard Bonnet'.

**Bernard BONNET**

Vice-Président en charge de l'eau potable

# Introduction

---

**Les Rapports Annuels Prix et Qualité des Services Publics de l'Eau et de l'Assainissement, des rapports obligatoires. :**

“ Le maire présente au conseil municipal un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable destiné notamment à l'information des usagers ” (art. L. 2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT)).

**... à destination des usagers...**

Le rapport annuel est un outil de communication entre les élus, leur assemblée délibérante et les usagers des services d'eau et d'assainissement. Il doit pouvoir être librement consulté en mairie. Les communes de 3 500 habitants et plus sont soumises à une obligation d'affichage (art. L. 1411-13 du CGCT).

**... pour plus de transparence...**

L'élaboration du rapport annuel sur le prix et la qualité du service répond aux principes de gestion décentralisée des services d'eau et d'assainissement, de transparence et d'évaluation des politiques publiques. Le rapport annuel doit être examiné par la Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL - art. L. 1413-1 du CGCT) constituée à l'initiative du Maire des villes de plus de 50 000 habitants. Cette présentation à la CCSPL permet de prendre en compte les attentes des usagers et d'améliorer la lisibilité de ce rapport.

**... élaboré par la collectivité responsable de l'organisation du service...**

Le maire ou le président de l'EPCI a la responsabilité de la rédaction et de la mise en forme du rapport ainsi que de sa communication.

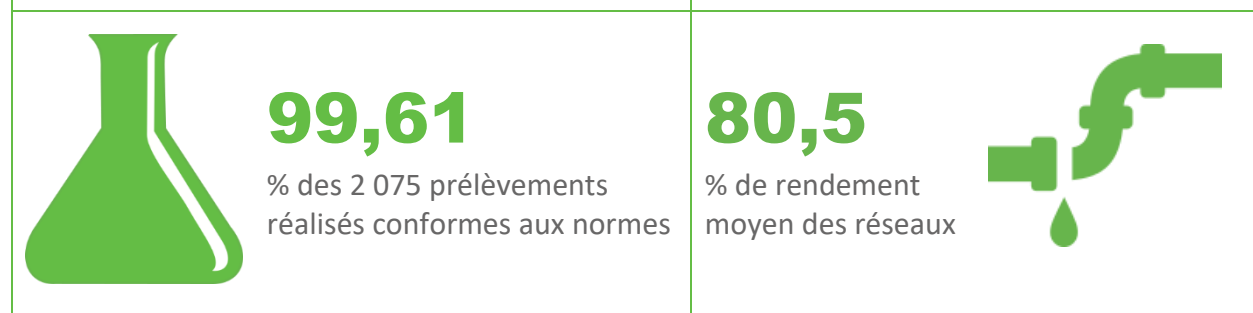
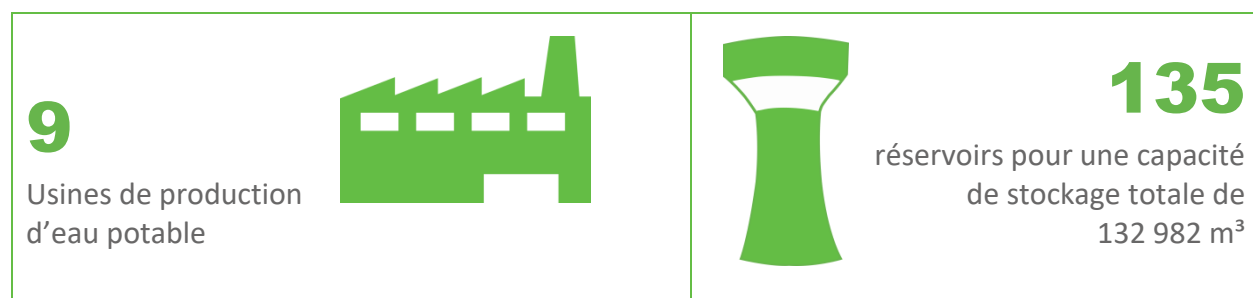
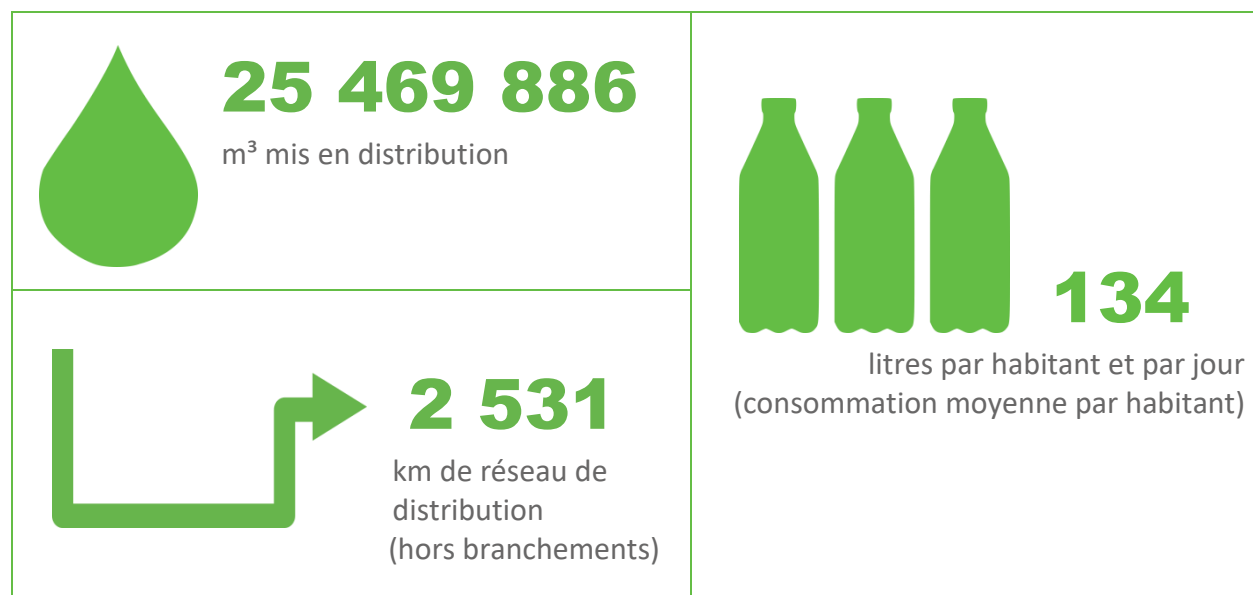
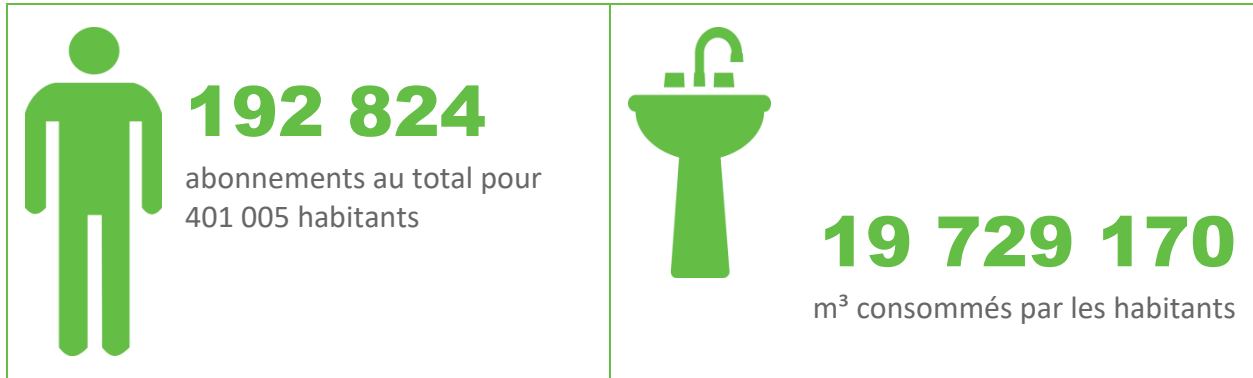
**... pour mieux évaluer la qualité et le prix du service à l'utilisateur.**

Les articles D. 2224-1 à 4 du CGCT fixent la liste des indicateurs techniques (ressources, qualité, volume, etc.) et financiers (tarification, dettes, investissements, etc.) qui doivent au moins figurer dans le rapport. Les rapports peuvent être complétés par tout indicateur jugé utile. Ils peuvent également être agrémentés de plans, de croquis ou de photos sur la localisation des ressources et le cycle de l'eau au niveau de la collectivité par exemple. Si les compétences de la collectivité ou la localisation des ressources évoluent peu d'une année sur l'autre, seuls les indicateurs relatifs au prix et à la qualité de service ainsi que des travaux devront être actualisés.

**Le rapport est établi à partir de données tirées des rapports annuels des délégataires ainsi que de données et informations propres aux Communes membres de la Métropole.**

**Il comporte les indicateurs réglementaires et des indicateurs complémentaires liés aux particularités du service.**

# Les chiffres clés pour 2020



# I. PRESENTATION GENERALE DU SERVICE

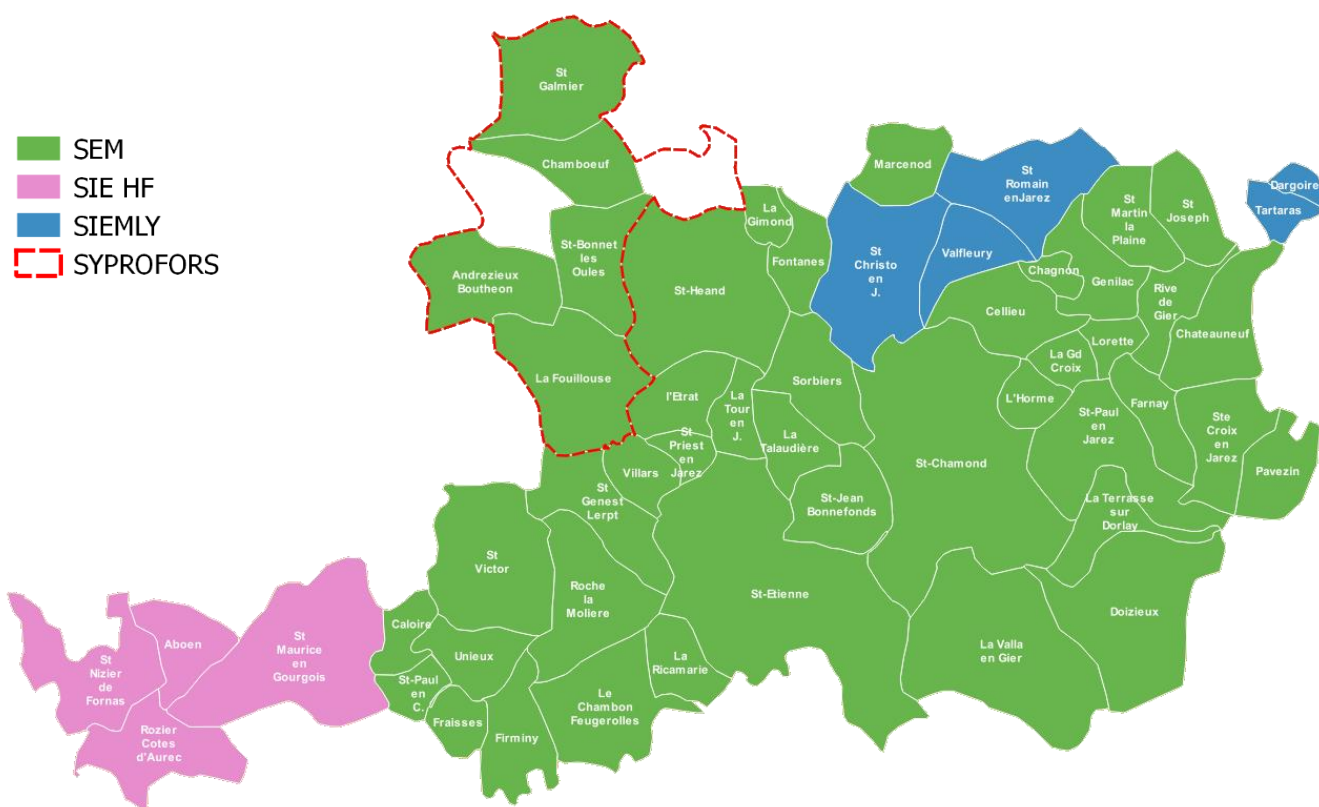
## A. Caractérisation générale du service

### 1. Organisation administrative du service

Saint-Etienne Métropole (SEM) exerce la compétence eau potable (protection du point de prélèvement, traitement, stockage, transport et distribution aux usagers) pour l'ensemble des communes membres à l'exception des communes de :

- ABOEN, SAINT-NIZIER-DE-FORNAS, SAINT-MAURICE-EN-GOURGOIS et ROZIER-COTES-D'AUREC pour lesquelles Saint-Etienne Métropole adhère au Syndicat des Eaux du Haut-Forez (SIE HF),
- TARATARAS, DARGOIRE, SAINT-CHRISTO en JAREZ, VALFLEURY et SAINT-ROMAIN en JAREZ pour lesquelles Saint-Etienne Métropole adhère au Syndicat Mixte pour l'Alimentation en Eau des Monts du Lyonnais et de la Basse Vallée du Gier (SIEMLY).

Par ailleurs, Saint-Etienne Métropole adhère au SYPROFORS (SYndicat mixte de PROduction d'eau potable de la plaine du FOREz Sud) pour assurer la compétence production des communes de la FOUILLOUSE, ANDREZIEUX-BOUTHEON, SAINT-GALMIER, SAINT-BONNET les OULES et CHAMBOEUF.



## 2. Estimation de la population desservie

Sur la base des populations légales millésimées 2018 entrées en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2021, la population totale des communes de SAINT ETIENNE METROPOLE est de 409 771 habitants.

401 005 habitants sont desservis par la Métropole.

Pour 8 766 habitants, la compétence eau potable est assurée par 2 syndicats auxquels la Métropole est adhérente.

## 3. Nombre d'usagers

Service	Nombre d'abonnés 2019	Nombre d'abonnés 2020
ANDREZIEUX-BOUTHEON	4 978	5 087
CALOIRE	142	144
CHAMBOEUF	694	697
CHATEAUNEUF	734	742
FIRMINY	4 892	5 468
FONTANES	297	297
FRAISSES	1 992	1 950
GENILAC	1 657	1 676
LA FOUILLOUSE	2 403	2 508
LA GIMOND	116	119
LA GRAND'CROIX	2 214	2 213
LA RICAMARIE	3 699	3 740
LA TALAUDIÈRE	3 638	3 658
LA VALLA EN GIER	399	405
LE CHAMBON FEUGEROLLES	5 490	5 497
L'ETRAT	1 501	1 541
LORETTE	2 197	2 247
MARCENOD	300	300
PAVEZIN	175	177
RIVE DE GIER	7 110	6 811
ROCHE LA MOLIERE	4 782	4 826
SORBIERS	3 825	3 780
SAINT-BONNET LES OULES	766	770
SAINT-ETIENNE - LA TOUR EN J.	87 880	88 281
SAINT-GALMIER	2 935	2 991
SAINT-GENEST LERPT	3 187	3 198
SAINT-HEAND	1 846	1 867
SAINT-JEAN BONNEFONDS	3 398	3 249
SAINT-JOSEPH	821	858
SAINT-MARTIN LA PLAINE	1 739	1 785
SAINT-PAUL EN CORNILLON	624	625
SAINT-PAUL EN JAREZ	2 005	2 027
SAINT PRIEST EN JAREZ	3 277	3 274

SAINTE-CROIX EN JAREZ	269	247
UNIEUX	4 252	4 252
VILLARS	3 985	4 022
CELLIEU CHAGNON	1 046	1 052
DOIZIEUX – FARNAY LA TERRASSE SUR D.	1 215	1 215
SAINT-CHAMOND - L'HORME	19 129	19 228
<b>Total</b>	<b>191 609</b>	<b>192 824</b>

Une augmentation de 0,63 % du nombre d'abonnés est constatée entre les deux exercices.

#### 4. Conditions d'exploitation du service

##### a) Les modes de gestion du service de l'eau potable

Il existe deux modes de gestion différents sur le territoire : la régie et la gestion déléguée.

- **La régie**

Un service public est dit « exploité en régie » lorsqu'une personne publique prend en charge le service directement. La gestion peut être « directe » si la personne publique en assure la gestion avec ses propres moyens humains, matériels et financiers. Elle peut être totalement ou partiellement externalisée par la passation d'un ou plusieurs marché(s) public(s) de prestations de services (entretien des équipements, travaux, espaces verts, etc.). Le rôle de la Collectivité est alors de coordonner l'intervention des différents intervenants et d'assurer la gestion administrative du service, notamment le recouvrement contentieux de la redevance eau potable et plus largement la relation contractuelle avec les usagers.

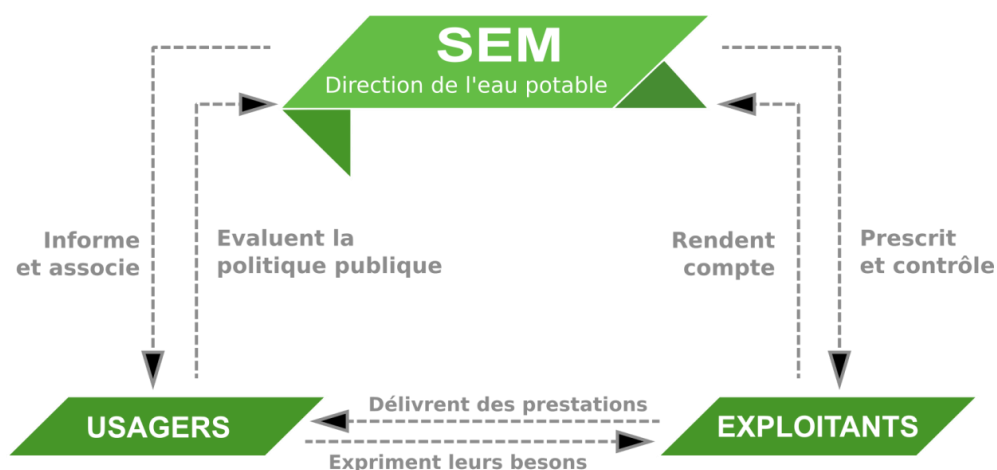
Les services d'eau exploités en régie sur le territoire le sont soit directement par SEM soit par le concours des communes avec lesquelles des conventions de gestion ont été arrêtées.

- **La gestion déléguée**

Ce mode de gestion permet de confier à un tiers extérieur à la Collectivité (délégataire public ou privé) la gestion du service à ses risques et périls et pour une durée limitée. Contrairement aux marchés, le délégataire n'est pas rémunéré par un prix versé par la Collectivité, mais par les recettes d'exploitation du service. La Collectivité conserve la maîtrise du service dans la mesure où le délégataire est tenu de rendre compte de sa gestion technique et financière.

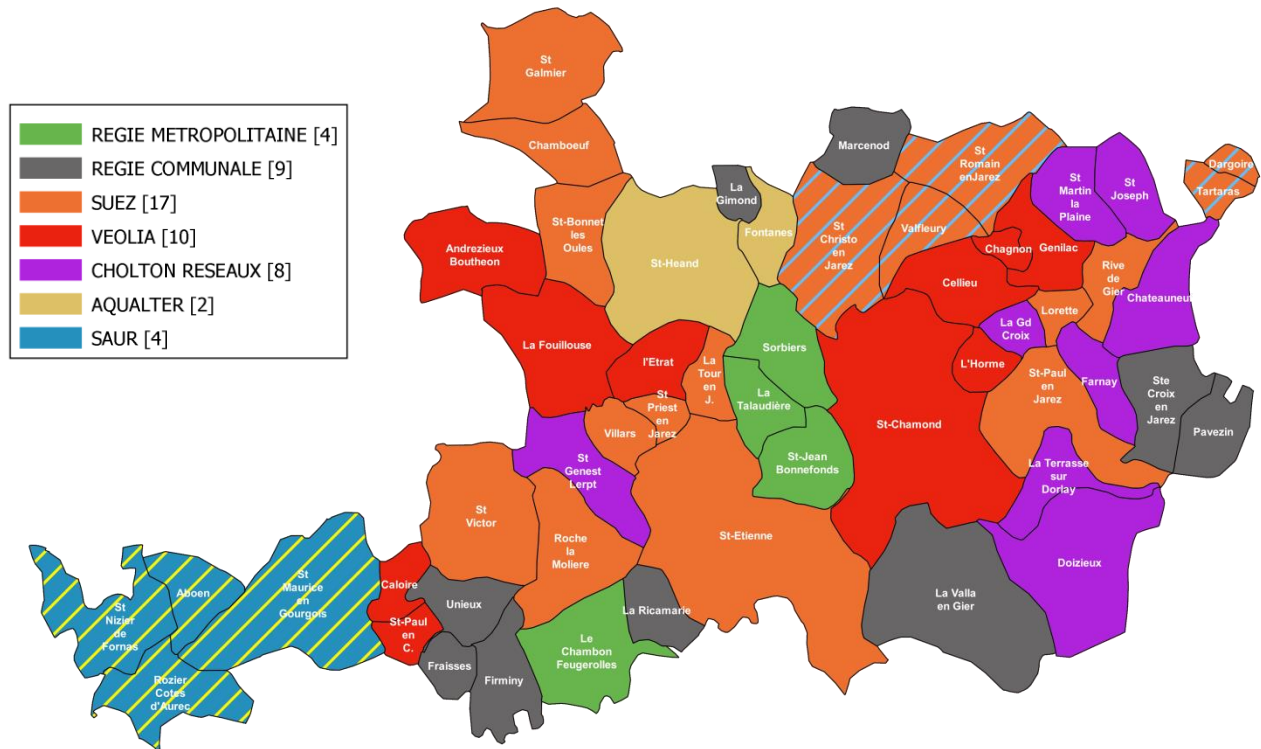
##### b) Rôle de la Direction de l'Eau Potable

La direction de l'eau potable de la Métropole gère l'eau potable sur les 44 communes pour lesquelles la compétence n'est pas transférée à un syndicat intercommunal. Elle a pour mission d'assurer au quotidien la production et la distribution d'eau potable en quantité suffisante, au meilleur prix, et en préservant l'égalité des consommateurs vis-à-vis de ce service.



### c) Les modes de gestion du service d'eau potable sur le territoire

Au 1<sup>er</sup> janvier 2021, la majorité des services publics d'eau potable sur le périmètre de Saint-Etienne Métropole était gérée en **délégation de service** ou par **prestation de service prépondérante**.



### d) Nature des compétences déléguées

Les délégataires sont chargés de l'ensemble de la gestion du service public de distribution d'eau potable, c'est-à-dire :

- Le prélèvement de l'eau brute dans le milieu naturel pour les services avec une ressource propre et son acheminement jusqu'aux usines de production d'eau potable,
- L'exploitation des usines de production d'eau potable et des réseaux de distribution,
- La surveillance, l'entretien et le renouvellement normal des ouvrages pour en garantir le maintien en état,
- La gestion de l'ensemble des relations avec les usagers (demandes de raccordement, renseignements, conseils ou réclamations) et la facturation du service intégrant le recouvrement de la part relative à l'assainissement collectif quand les usagers du service de l'eau sont aussi raccordés au réseau d'assainissement.

Pour le service de l'eau des communes de DOIZIEUX, FARNAY, LA TERRASSE-SUR-DORLAY, SAINT-PRIEST-EN-JAREZ, RIVE-DE-GIER, SAINT-MARTIN-LA-PLAINE et SAINT-JOSEPH le prestataire assume toutes ces missions à l'exception du recouvrement des factures, assuré par Saint-Etienne Métropole.

Pour les services en régie, ces missions sont directement réalisées par la Collectivité avec le concours des communes sur 9 services de la Métropole.

Au cours de l'exercice 2020 :

- un marché de prestation de service a été conclu avec l'entreprise CHOLTON (Réseaux) pour la gestion technique des infrastructures des communes de SAINT-MARTIN-LA-PLAINE et SAINT-JOSEPH,
- le contrat du service de CELLIEU-CHAGNON et le contrat du service de LA FOUILLOUSE ont été remis en concurrence et confiés à la société VEOLIA.

Saint-Etienne Métropole conserve les charges liées aux investissements concernant les renouvellements importants, les renforcements de réseaux ou à la création de nouvelles infrastructures, à l'exception du service



stéphanois pour lequel le contrat confie au concessionnaire les charges de premier établissement des infrastructures.

*e) Echéances des contrats d'exploitation*

Service	Délegataire	Mode de gestion (**)	Début de contrat	Fin de contrat
ANDREZIEUX-BOUTHEON	VEOLIA	DSP	01/01/2012	30/11/2024
CALOIRE	VEOLIA	DSP	01/01/2013	31/12/2022
CELLIEU - CHAGNON	VEOLIA	DSP	01/09/2020	31/12/2024
CHAMBOEUF	SSE (*)	DSP	01/01/2010	31/12/2024
CHATEAUNEUF	CHOLTON Réseaux	DSP	01/07/2012	30/06/2022
DOIZIEUX – FARNAY - LA TERRASSE SUR DORLAY	CHOLTON Réseaux	PS	01/11/2016	31/12/2024
FONTANES - SAINT-HEAND	AQUALTER	DSP	01/07/2018	30/09/2022
GENILAC	VEOLIA	DSP	01/09/2018	17/04/2025
LA FOUILLOUSE	VEOLIA	DSP	01/01/2021	31/12/2024
LA GRAND-CROIX	CHOLTON Réseaux	DSP	01/11/2011	31/10/2023
L'ETRAT	VEOLIA	DSP	01/01/2011	31/12/2022
LORETTE	SSE (*)	DSP	01/01/2013	31/12/2024
RIVE-DE-GIER	SSE (*)	PS	01/01/2020	31/12/2024
ROCHE-LA-MOLIERE	SSE (*)	DSP	01/01/2018	30/09/2022
SAINT BONNET LES OULES	SSE (*)	DSP	01/01/2013	31/12/2024
SAINT GALMIER	SSE (*)	DSP	01/01/2014	31/12/2025
SAINT-CHAMOND – L'HORME	VEOLIA	DSP	01/07/2017	30/06/2029
SAINT-ETIENNE - LA TOUR EN JAREZ	SSE (*)	DSP	01/10/1992	30/09/2022
SAINT-GENEST-LERPT	CHOLTON Réseaux	DSP	07/01/2015	31/12/2022
SAINT-MARTIN LA PLAINE - SAINT-JOSEPH	CHOLTON Réseaux	PS	01/07/2020	31/12/2024
SAINT-PAUL-EN-CORNILLON	VEOLIA	DSP	01/10/2009	30/09/2024
SAINT-PAUL-EN-JAREZ	SSE (*)	DSP	01/06/2009	30/11/2021
SAINT-PRIEST-EN-JAREZ	SSE (*)	PS	01/04/2019	30/09/2022
SERVICE DE PRODUCTION ET DE TRANSPORT D'EAU DE LA MOYENNE VALLE DU GIER	SSE (*)	DSP	01/01/2018	31/12/2024
VILLARS	SSE (*)	DSP	01/08/2018	30/09/2022

(\*) SOCIETE STEPHANOISE DES EAUX

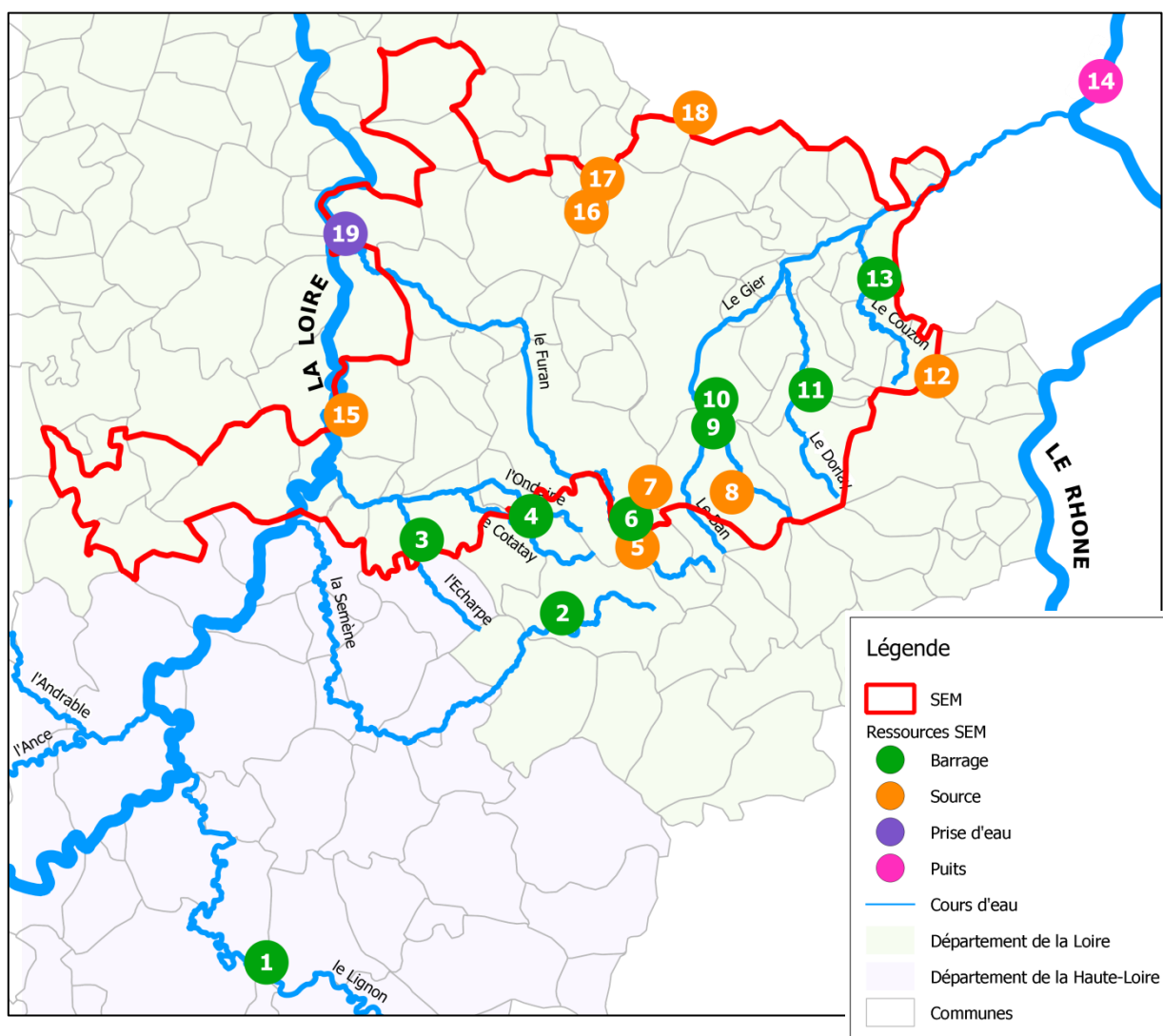
(\*\*) DSP : Délégation de Service Public

PS : Prestation de service



## B. Ressources en eau

### 1. Ressources alimentant les services de distribution de SEM



A chaque ressource est attribué un indice fonction de l'avancement de sa protection selon les caractéristiques suivantes :

Indice	Avancement de la protection
0%	Aucune action
20%	Etudes environnementale et hydrogéologique en cours
40%	Avis de l'hydrogéologue rendu
50%	Dossier déposé en préfecture
60%	Arrêté préfectoral
80%	Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés)
100%	Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (comme ci-dessus), et mise en place d'une procédure de suivi de l'application de l'arrêté

A l'exception des communes desservies par les syndicats des eaux du Haut-Forez et des Monts du Lyonnais et de la Basse Vallée du Gier, les communes de la Métropole sont alimentées par 11 barrages, 27 sources et 1 prise d'eau en rivière :

Ressource N°	Désignation	Indice de protection
1	Complexe de barrages de Lavalette et de la Chapelette	80 %
2	Barrage des Plats	60 %
3	Barrage de L'Echapre	40 %
4	Barrage du Cotatay	80 %
5	Sources du Pilat (SAINT-ETIENNE)	80 %
6	Barrage du Pas de Riot (et barrage du Gouffre d'Enfer en secours)	80 %
7	Sources de ROCHETAILLEE :	
	• Source de Fontmorat	80 %
	• Source des Essertines	80 %
	• Source de Salvalris	80 %
8	Sources de LA VALLA-EN-GIER :	
	• Sources de Flurieux 1	80 %
	• Sources de Flurieux 2	80 %
	• Sources de Flurieux 3	80 %
	• Sources des Combes	80 %
	• Sources Les Mines	40 %
	• Source de Galetière	80 %
	• Sources de Citrey Haut	60 %
	• Sources de Citrey Bas	60 %
	• Sources de Trois Heures	40 %
• Sources des Biais	80 %	
9	Barrage de la Rive	60 %
10	Barrage de Soulages	60 %
11	Barrage du Dorlay	60 %
12	Sources de SAINTE-CROIX-EN-JAREZ (source de la Minette)	80 %
13	Barrage du Couzon	60 %
14	Champ captant de GRIGNY du SIEMLY	80 %
15	Source de Caloire (dite de Fontfroide)	80 %
16	Sources de SAINT-HEAND :	
	• Source de Bois Sonnier 1	40 %
	• Source de Bois Sonnier 2	40 %
	• Source de Bois Sonnier 3	40 %
17	Sources de Fontanès (dite de Terreplate)	80 %
18	Sources de MARCENOD :	
	• Source de Printemps	80 %
	• Source des Groles inférieures	80 %
	• Source des Groles supérieures	80 %
	• Source Bonnard	80 %
	• Source Bruneton 1	80 %
	• Source Bruneton 2	80 %
	• Source Bruneton 3	80 %
19	Prise d'eau du SY.PRO.FOR.S (dite prise d'eau du Bas Chirat)	80 %

## 2. Conventions d'échange d'eau

Les conventions liant les services extérieurs à la Métropole pour la fourniture d'eau traitée sont les suivantes :

Lien contractuel	Sens	Usage	Service	Cocontractant	Caractéristiques	Date d'effet
Convention	Import	Permanent	CHATEAUNEUF	SIEMLY		1/10/2010

Convention	Import	Ecart + Secours	SAINTE-CROIX EN JAREZ	SIEMLY	Maximum : 50 m <sup>3</sup> /j	1/01/2006
Convention	Import	Permanent	PAVEZIN	SIEMLY	Maximum : 50 m <sup>3</sup> /j	1/09/2018
Convention	Import	Permanent	SAINTE-MARTIN LA PLAINE	SIEMLY		1/01/2008
Convention	Import		SORBIERS	SIEMLY	4m <sup>3</sup> /j	1/01/2008
Adhésion	Import	Permanent	ANDREZIEUX - BOUTHEON	SYPROFORS	-	23/06/2003
Adhésion	Import	Permanent	CHAMBOEUF	SYPROFORS	-	23/06/2003
Adhésion	Import	Permanent	LA FOUILLOUSE	SYPROFORS	-	23/06/2003
Adhésion	Import	Permanent	SAINTE-GALMIER	SYPROFORS	-	23/06/2003
Adhésion	Import	Permanent	SAINTE-BONNET LES OULES	SYPROFORS	-	23/06/2003
Convention	Import	Secours	MARCENOD	SIEMLY	Maximum : 100 m <sup>3</sup> /j , 10 m <sup>3</sup> /h	1/01/2006
Convention	Import	Permanent	SAINTE-ETIENNE	TARENTEISE	1,5 m <sup>3</sup> /h	17/06/2020
Convention	Export	Ecart et secours	SAINTE-HEAND	AVEIZIEUX	1,7 m <sup>3</sup> /j	01/01/2019
Convention	Export - Import	Permanent (import) et secours	SAINTE-HEAND	SIEMLY		1/01/2008
Convention	Import - Export	Secours	FONTANES	GRAMMOND	75 m <sup>3</sup> /j	31/08/2018
Convention	Import	Permanent	SAINTE GALMIER	SIEMLY	Maximum : 400 m <sup>3</sup> /j , 25 m <sup>3</sup> /h	1/01/2006
Convention	Import	Permanent	FRAISSES	Syndicat des Eaux de la Semene	50 m <sup>3</sup> /j + 40 m <sup>3</sup> /j	1 <sup>er</sup> /01/2003
Convention	Import	Permanent	LE CHAMBON FEUGEROLLES	Syndicat des Eaux de la Semene	9 m <sup>3</sup> /h	16/11/1999
Convention	Import	Permanent	LE CHAMBON FEUGEROLLES	Syndicat des Eaux de la Semene	1 m <sup>3</sup> /h	15/06/1987
Convention	Export	Secours	SAINTE-ETIENNE	SYPROFORS	12 000 m <sup>3</sup> /j	26/05/2011
Convention	Export	Secours	SAINTE-ETIENNE	SM du BONSON	6 000 m <sup>3</sup> /j	26/05/2011
Convention	Import	Permanent	SAINTE-ETIENNE	TARENTEISE	1,5 m <sup>3</sup> /h	18/06/2020

Par ailleurs plusieurs collectivités sont desservies en eau brute par Saint Etienne Métropole, certaines en Haute-Loire par le complexe de barrages de Lavalette et de la Chapelette et d'autres dans la Loire par l'aqueduc des sources du Furan :

Lien contractuel	Sens	Usage	Service	Cocontractant	Caractéristique	Date d'effet
Convention	Export	Permanent	SAINTE-ETIENNE	SIPEP(*)	66 l/s	20/09/2010
Convention	Export	Permanent	SAINTE-ETIENNE	Syndicat des Eaux de Montregard	23,8 l/s	15/03/2011
Convention	Export	Permanent	SAINTE-ETIENNE	SYMPAE(**)	128,5 l/s	12/06/2009
Convention	Export	Permanent	SAINTE-ETIENNE	AUREC-SUR-LOIRE	2 000 m <sup>3</sup> /j	30/06/1998
Convention	Export	Secours	SAINTE-ETIENNE	Syndicat des Eaux de la Semène	-	2/05/2002
Convention	Export	Secours	SAINTE-ETIENNE	LE BESSAT		
Convention	Export	Secours	SAINTE-ETIENNE	TARENTEISE	6 m <sup>3</sup> /s	30/04/2012

(\*) Syndicat Intercommunal de Production d'Eau Potable d'Yssingaux

(\*\*) Syndicat Mixte de Production et d'Adduction d'Eau

### 3. Total des volumes d'eau potable prélevés sur les ressources

Ressource N°	Désignation	Volumes prélevés en 2019 [m³]	Volumes prélevés en 2020 [m³]	Evolution 2020 / 2019
1	Complexe de barrages de Lavalette et de la Chapelette	8 467 960	13 081 760	54,49%
5	Sources du Pilat (SAINT-ETIENNE)	7 551 530	3 682 950	-51,23%
6	Barrage du Pas de Riot (et barrage du Gouffre d'Enfer en secours)			
7	Sources de ROCHETAILLEE			
2	Barrage des Plats ( <i>ressource utilisée depuis 2019</i> )	678 335	747 632	10,22%
3	Barrage de L'Echapre	2 151 596	2 403 947	11,73%
4	Barrage du Cotatay	1 132 033	1 113 888	-1,60%
8	Sources de LA VALLA-EN-GIER	36 005	34 640	-3,79%
9	Barrage de la Rive	2 107 289	2 230 813	5,86%
10	Barrage de Soulage			
11	Barrage du Dorlay	1 842 737 *	1 686 659	-8,47%
12	Source de SAINTE-CROIX-EN-JAREZ (source de la Minette)	24 855	26 840	7,99%
13	Barrage du Couzon	844 804	1 063 732	25,91%
15	Source de CALOIRE (dite de Fontfroide)	1 949	1 516	-22,22%
16	Sources de SAINT-HEAND	30 647	19 881	-35,13%
17	Sources de FONTANES (dite de Terreplate)	6 432	4 138	-35,67%
18	Sources de MARCENOD	34 346	31 454	-8,42%
<b>Total des volumes produits par les ressources de SEM</b>		<b>24 912 275</b>	<b>26 129 850</b>	<b>4,89%</b>

\*Valeur actualisée par le délégataire

Pour mémoire, les sources de Pavezin ont été abandonnées en 2019.

### 4. Volumes exportés par les différents services de distribution

Les services de Saint Etienne Métropole exportent les volumes suivants vers des collectivités extérieures à son périmètre.

Services	Collectivité	Volume exporté en 2019 [m³]	Volume exporté en 2020 [m³]	Evolution 2020 / 2019
SAINT-ETIENNE	SYPROFORS / SM du BONSON	701 798	731 576	4,24%
SAINT-HEAND	AVEIZIEUX	312	365	16,99%
FONTANES	GRAMMOND	45 918	34 420	-25,04%
<b>Total des volumes exportés par les services de SEM</b>		<b>748 028</b>	<b>766 361</b>	<b>2,45%</b>

## 5. Volumes importés par les différents services de distribution

Les services de Saint Etienne Métropole importent les volumes suivants depuis des collectivités extérieures à son périmètre.

Services	Collectivité	Volume importé en 2019 [m <sup>3</sup> ]	Volume importé en 2020 [m <sup>3</sup> ]	Evolution 2020 / 2019
ANDREZIEUX BOUTHEON	SYPROFORS	1 460 128	1 455 376	-0,33%
CHAMBOEUF	SYPROFORS	85 776	90 639	5,67%
CHATEAUNEUF	SIEMLY	1 365	2 031	48,79%
FRAISSES	SI SEMENE	8 582	6 713	-21,78%
LA FOUILLOUSE	SYPROFORS	256 104	250 146	-2,33%
	SAINT JUST SAINT RAMBERT	1 457	1 439	-1,24%
LE CHAMBON FEUGEROLLES	SI SEMENE	5 175	5 595	8,12%
MARCENOD	SIEMLY	8 194	11 036	34,68%
PAVEZIN	SIEMLY	11 136	20 567	84,69%
SAINT-BONNET-LES-OULES	SYPROFORS	110 898	113 048	1,94%
SAINT-GALMIER	SYPROFORS	275 684	269 324	-2,31%
	SIEMLY	158 829	131 316	-17,32%
SAINT-HEAND	SIEMLY	13 424	17 254	28,53%
SAINT-MARTIN-LA-PLAINE	SIEMLY	819	901	10,01%
SAINTE-CROIX-EN-JAREZ	SIEMLY	6 722	8 157	21,35%
<b>Total des volumes importés par les services de SEM</b>		<b>2 404 293</b>	<b>2 383 542</b>	<b>-0,86%</b>

## 6. Volumes consommés

Service	2019		2020			
	Volume consommé total [m <sup>3</sup> ]	Volume consommé total / habitant [m <sup>3</sup> /an]	Nombre d'habitants	Nombre d'abonnés total	Volume consommé total [m <sup>3</sup> ]	Volume consommé total / habitant [m <sup>3</sup> /an]
ANDREZIEUX-BOUTHEON	1 359 448	136,59	9 887	5 087	1 364 311	137,99
CALOIRE	13 670	42,32	319	144	15 341	48,09
CHAMBOEUF	70 026	40,11	1 788	697	73 756	41,25
CHATEAUNEUF	91 074	56,22	1 645	742	91 587	55,68
FIRMINY	784 627	45,12	17 190	5 468	786 198	45,74
FONTANES	19 411	28,09	691	297	20 393	29,51
FRAISSES	130 244	34,50	3 773	1 950	142 000	37,64
GENILAC	153 484	38,65	3 982	1 676	151 251	37,98
LA FOUILLOUSE	216 723	47,49	4 589	2 508	234 522	51,11
LA GIMOND	7 832	27,67	288	119	8 852	30,74
LA GRAND'CROIX	188 307	36,38	5 209	2 213	203 631	39,09
LA RICAMARIE	281 061	35,33	7 937	3 740	290 129	36,55

LA VALLA EN GIER	25 505	23,79	1 091	405	29 228	26,79
LE CHAMBON FEUGEROLLES	506 018	40,78	12 279	5 497	484 662	39,47
L'ETRAT	170 044	65,03	2 685	1 541	195 717	72,89
LORETTE	284 481	60,12	4 715	2 247	308 518	65,43
MARCENOD	23 532	32,28	722	300	28 811	39,90
PAVEZIN	11 529	32,29	372	177	13 099	35,21
RIVE DE GIER	682 692	44,62	15 228	6 811	621 844	40,84
ROCHE LA MOLIERE	379 408	38,73	9 916	4 826	412 535	41,60
SAINT-BONNET LES OULES	85 756	51,11	1 693	770	92 424	54,59
SAINT-ETIENNE - LA TOUR EN JAREZ	8 668 107	49,24	176 570	88 281	8 945 819	50,66
SAINT-GALMIER	371 449	63,34	5 881	2 991	360 274	61,26
SAINT-GENEST LERPT	260 444	42,00	6 230	3 198	278 980	44,78
SAINT-HEAND	162 929	44,49	3 668	1 867	167 096	45,56
SAINT-JOSEPH	75 655	39,18	1 944	858	81 282	41,81
SAINT-MARTIN LA PLAINE	136 763	35,72	3 864	1 785	122 418	31,68
SAINT-PAUL EN CORNILLON	85 286	61,31	1 392	625	79 942	57,43
SAINT-PAUL EN JAREZ	240 876	49,12	4 891	2 027	235 606	48,17
SAINT PRIEST EN JAREZ	282 809	45,52	6 187	3 274	305 272	49,34
SAINTE-CROIX EN JAREZ	26 316	54,26	485	247	25 877	13,35
UNIEUX	314 081	36,17	8 488	4 252	317 699	37,43
VILLARS	349 800	43,04	8 111	4 022	337 418	41,60
CELLIEU CHAGNON	103 198	46,36	2 236	1 052	102 949	46,04
DOIZIEUX – FARNAY LA TERRASSE SUR D.	103 195	33,50	3 051	1 215	101 299	33,20
REGIE DU FURAN	907 308	41,68	21 750	10 684	958 005	44,05
SAINT-CHAMOND - L'HORME	1 728 146	42,82	40 258	19 228	1 740 425	43,23
<b>TOTAL</b>	<b>19 301 234</b>	<b>48,15</b>	<b>401 005</b>	<b>191 858</b>	<b>19 729 170</b>	<b>48,90</b>

La consommation moyenne par habitant a augmenté de 1,56 % entre 2019 et 2020.

## C. Etat du patrimoine

### 1. Stations de traitement

Service	Nom de l'ouvrage	Localisation	Ressources	Capacité	Filière
LA VALLA EN GIER	Les Fonds	LA VALLA EN GIER	Source les Biais	7,5 m <sup>3</sup> /h	Reminéralisation et chloration
LE CHAMBON-F. – LA RICAMARIE	Latour	LE CHAMBON-FEUGEROLLES	Barrage du Cotatay	240 m <sup>3</sup> /h	Décantation, reminéralisation, filtration et désinfection
RIVE DE GIER	Couzon	CHATEAUNEUF	Barrage du Couzon	500 m <sup>3</sup> /h	Décantation, reminéralisation, filtration et désinfection

SAINT-CHAMOND L'HORME	Layat	SAINT- CHAMOND	Barrages de la Rive et de Soulages	450 m <sup>3</sup> /h	Décantation, reminéralisation, filtration et désinfection
	Martinière	SAINT- CHAMOND		480 m <sup>3</sup> /h	Décantation, reminéralisation, filtration et désinfection
SAINT-ETIENNE	Solaure	SAINT- ETIENNE	Barrage de Lavalette et du Pas du Riot	100 000 m <sup>3</sup> /j	Décantation, reminéralisation, filtration et désinfection
	Rochetaillée	ROCHETAILLÉE	Aqueduc des sources	8 m <sup>3</sup> /h	Reminéralisation et chloration
STRUCTURE DE PRODUCTION DE LA VALLEE DU GIER	Dorlay	LA TERRASSE SUR DORLAY	Barrage du Dorlay	600 m <sup>3</sup> /h	Décantation, reminéralisation, filtration et désinfection
FIRMINY–FRAISSES CALOIRE– UNIEUX SAINT-PAUL EN CORNILLON	4 vents	FIRMINY	Barrages de l'Echâpre et des Plats	600 m <sup>3</sup> /h 12 000 m <sup>3</sup> /j	Décantation, reminéralisation, filtration et désinfection

## 2. Réservoirs

A l'exception des communes desservies par les syndicats des eaux du Haut-Forez et des Monts du Lyonnais et de la Basse Vallée du Gier, les services de distribution de la Métropole sont assurés à partir de **135** réservoirs présentant un volume total de près de **133 000 m<sup>3</sup>** (voir tableau recensant les ouvrages en annexe).

## 3. Réseaux

	2016	2017	2018	2019	2020
<b>Linéaire total de réseaux (hors SIEMLY et SI HF)</b>	2 553 km	2 548 km	2 549 km	2 532 km(*)	2 531 km
<b>Linéaire renouvelé</b>	NC	12,80 km	19,10 km	17,41 km	17,38 km
<b>Taux moyen de renouvellement</b>	NC	0,50%	0,75%	0,69%	0,68 %

(\*) Linéaire recalculé suite à la mise à jour du Système d'Information Géographique (SIG)

Le taux moyen annuel de renouvellement sur 4 exercices atteint 0,66 %.

## 4. Equipements de pompage ou de surpression

A l'exception des communes desservies par les syndicats des eaux du Haut-Forez et des Monts du Lyonnais et de la Basse Vallée du Gier, les services de distribution de la Métropole sont équipés de **110** stations de pompage et surpresseurs (voir tableau recensant les ouvrages en annexe).

## 5. Turbines

Plusieurs équipements hydroélectriques sont alimentés par les ressources en eau de la Métropole.

Nom	Alimentation	Puissance [kW]	Production annuelle [kW/an]	Maître d'ouvrage	Exploitant
Lavalette	Débit réservé du barrage de Lavalette	300	1 900 000	SEM	BRL
Roche Corbières	Conduite forcée du Furan	450	1 500 000	SEM	SUEZ
Solaure (Furan)	Conduite forcée du Furan	190	1 463 740	SEM	SUEZ
Solaure (Lignon)	Conduite forcée du Lignon	320		SEM	SUEZ
Latour	Barrage du Cotatay	25	125 000	SIEL / SEM	SIEL
Barrage de la Rive	Conduite forcée de la Rive	45-75	300 000	Ville de Saint-Chamond	Ville de Saint-Chamond
Versilhac	Barrage de Lavalette	-	12 300 000	Etat	EDF
Vendets	Aqueduc de Vendets	-	30 100 000	Etat	EDF

## 6. Travaux réalisés

### a) Ressources – Stations de traitement

Ressource ou station	Nature des travaux	Montant [€ HT]
Barrage du Dorlay	Etude de dangers (maitrise d'œuvre) Examen technique complet Etude de stabilité	210 642
Barrage du Couzon	Travaux enlèvement calcite	19 000
Barrage de la Rive	Mise en place d'une passerelle métallique	30 550
Barrage de Soulages	Travaux d'auscultation Etude de stabilité	179 441
Barrage des Plats	Etude fiabilisation conduite forcée Etude amélioration qualité eau restituée Démarrage étude de danger	55 515
Barrage Ondenon	Etude de stabilité	13 900
Barrage du Cotatay	Création d'un profil piézométrique supplémentaire et d'un dispositif d'auscultation par planimétrie	113 956
Barrage de Lavalette	Examen technique complet Levés topographiques évacuateur de crues Création vanne de vidange (maitrise d'œuvre)	57 000

### b) Réseaux – Ouvrages de distribution

En 2020, environ 5,02 M€ d'investissements ont été réalisés sur les infrastructures de distribution (tableau de synthèse des travaux est joint en annexe).



## II. TARIFICATION DU SERVICE ET ELEMENTS FINANCIERS

### A. Tarification du service

L'assemblée délibérante vote les tarifs concernant la part collectivité.

Les délibérations qui ont fixé les tarifs en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2021 sont les suivantes :

Service	Date de la décision	Décision
<b>ANDREZIEUX-BOUTHEON</b>	Délibération communale du 17 décembre 2015	Part variable : 0,20 €/m <sup>3</sup>
<b>CALOIRE</b>	Délibération communale du 27 mars 2015	Part fixe (abonnement) : 28,96 €/an Part variable : 0,61 €/m <sup>3</sup>
<b>CELLIEU - CHAGNON</b>	Délibération métropolitaine du 28 juin 2018	Part fixe (abonnement) : 17,00 €/an Part variable : 0,16 €/m <sup>3</sup>
<b>CHAMBOEUF</b>	Délibération communale du 22 décembre 2016	Part variable : 0,2976 €/m <sup>3</sup>
<b>CHATEAUNEUF</b>	Délibération métropolitaine du 19 décembre 2019	Part fixe (abonnement) : 5,00 €/an Part variable : 1,56 €/m <sup>3</sup>
<b>DOIZIEUX - FARNAY - LA TERRASSE SUR DORLAY</b>	Délibération communautaire du 23 juin 2016 et délibération de l'ex conseil syndical (part variable de plus de 300 m <sup>3</sup> )	Part fixe (abonnement) : 113,00 €/an Parts variables : - Jusqu'à 300 m <sup>3</sup> : 2,23 €/m <sup>3</sup> - Plus de 300 m <sup>3</sup> : 1,48 €/m <sup>3</sup>
<b>FIRMINY</b>	Délibération métropolitaine du 03 décembre 2020	Part fixe (abonnement) : - Habitant individuel : 24,76 €/an - Immeuble de 2 à 15 logements : 18,82 €/an - Immeuble de 16 à 40 logements : 17,82 €/an - Immeuble de 41 à 100 logements : 16,84 €/an - Plus de 100 logement : 15,84 €/an Location de compteur : - Ø 15 mm : 9,00 €/an - Ø 20 mm : 9,00 €/an - Ø 25 mm : 20,00 €/an - Ø 32 mm : 25,00 €/an - Ø 40 mm : 30,00 €/an - Ø 50 mm : 70,00 €/an - Ø 65 mm : 100,00 €/an - Ø 80 mm : 130,00 €/an - Ø 100 mm : 190,00 €/an Part variable : 1,53 €/m <sup>3</sup>
<b>FONTANES</b>	Délibération métropolitaine du 20 décembre 2018	Part fixe : 39,20 €/an Part variable : 1,47 €/m <sup>3</sup>

<b>FRAISSES</b>	Délibération communale du 16/12/2015	Part fixe (abonnement) : 24 €/an Location de compteur : - Ø 12 à 20 mm : 8,00 €/an - Ø 25 mm : 21,80 €/an - Ø 30 mm : 26,16 €/an - Ø 40 mm : 43,59 €/an - Ø 100 mm : 187,02 €/an - Ø 50 x 15 mm : 68,66 €/an - Ø 60 x 20 mm : 74,11 €/an - Ø 80 x 20 mm : 93,72 €/an - Ø 100 x 20 mm : 195,73 €/an Parts variables : - Jusqu'à 5 000 m <sup>3</sup> : 1,70 €/m <sup>3</sup> - De 5 000 à 10 000 m <sup>3</sup> : 1,67 €/m <sup>3</sup> - Plus de 10 000 : 1,61 €/m <sup>3</sup>
<b>GENILAC</b>	Délibération métropolitaine du 20 décembre 2018	Part variable : - De 0 à 70 m <sup>3</sup> : 0,72 €/m <sup>3</sup> - Plus de 70 m <sup>3</sup> : 0,64 €/m <sup>3</sup>
<b>LA FOUILLOUSE</b>	Délibération communale du 14 décembre 2015	Part fixe (abonnement) : 5,00 €/an Part variable : 1,08 €/m <sup>3</sup>
<b>LA GIMOND</b>	Délibération métropolitaine du 20 décembre 2018	Part fixe (abonnement) : 31,00 €/an Part variable : 3,42 €/m <sup>3</sup>
<b>LA GRAND-CROIX</b>	Délibération métropolitaine du 19 décembre 2019	Part variable : 0,26 €/m <sup>3</sup>
<b>LA RICAMARIE</b>	Délibération métropolitaine du 20 décembre 2018	Part fixe intégrant la location de compteur : - 1ère catégorie : 31,00 €/an - 2ème catégorie : 57,01 €/an - 3ème catégorie : 121,36 €/an Part fixe sans compteur : - 1ère catégorie : 16,92 €/an - 2ème catégorie : 43,55 €/an - 3ème catégorie : 92,71 €/an Parts variables : - Jusqu'à 6 000 m <sup>3</sup> : 2,43 €/m <sup>3</sup> - De 6 000 à 24 000 m <sup>3</sup> : 2,38 €/m <sup>3</sup> - De 24 000 à 48 000 m <sup>3</sup> : 2,32 €/m <sup>3</sup> - Plus de 48 000 m <sup>3</sup> : 2,24 €/m <sup>3</sup>
<b>LA VALLA-EN-GIER</b>	Délibération métropolitaine du 20 décembre 2018	Part fixe (abonnement) : 60 €/an Part variable : 1,46 €/m <sup>3</sup>
<b>LE CHAMBON-FEUGEROLLES</b>	Délibération métropolitaine du 17 juillet 2020	Part fixe (abonnement) : 24,00 €/an Location de compteur : - Ø 15 mm : 18,40 €/an - Ø 25 mm : 40,00 €/an - Ø 32 mm : 45,00 €/an - Ø 40 mm : 75,00 €/an - Ø 50 mm : 100,00 €/an - Ø 65 mm : 130,00 €/an - Ø 80 mm : 180,00 €/an - Ø 100 mm : 200,00 €/an - Ø 150 mm : 320,00 €/an Part variable : 1,72 €/m <sup>3</sup>
<b>L'ETRAT</b>	Délibération métropolitaine du 20 décembre 2018	Part fixe : 3,05 €/an Part variable collectivité : 1,8485 €/m <sup>3</sup>

<b>LORETTE</b>	Délibération métropolitaine du 20 décembre 2018	Part fixe (abonnement) : 2,29 €/an Part variable : 0,09 €/m <sup>3</sup>
<b>MARCENOD</b>	Délibération métropolitaine du 20 décembre 2018	Part fixe (abonnement) : 50,00 €/an Part variable : 1,92 €/m <sup>3</sup>
<b>PAVEZIN</b>	Délibération communautaire du 7 décembre 2017	Part fixe (abonnement) : 75,00 €/an Part variable : 2,30 €/m <sup>3</sup>
<b>RIVE-DE-GIER</b>	Délibération communautaire du 30 juin 2016	Part fixe (abonnement) : 15 €/an Location de compteur : - Ø 15 mm : 14 €/an - Ø 20 mm : 15 €/an - Ø 25 mm : 32 €/an - Ø 30 mm : 36 €/an - Ø 40 mm : 52 €/an - Ø 50 mm : 132 €/an - Ø 60 mm : 154 €/an - Ø 80 mm : 266 €/an - Ø 100 mm : 358 €/an Part variable : 1,57 €/m <sup>3</sup>
<b>ROCHE-LA-MOLIERE</b>	Délibération métropolitaine du 20 décembre 2018	Part variable : 0,67 €/m <sup>3</sup>
<b>SAINT-BONNET-LES-OULES</b>	Délibération métropolitaine du 20 décembre 2018	Part fixe (abonnement) : 43,00 €/m <sup>3</sup> Part variable : 1,20 €/m <sup>3</sup>
<b>SAINT-CHAMOND - L'HORME</b>	Délibérations syndicales du 21 décembre 2012 et du 14 avril 2015	Part fixe (abonnement) : 8,00 €/an Part variable : 0,90 €/m <sup>3</sup>
<b>SAINTE-CROIX-EN-JAREZ</b>	Délibération communautaire du 30 juin 2016	Part fixe : 45 €/an Part variable : 1,53 €/m <sup>3</sup>
<b>SAINT-ETIENNE - LA TOUR-EN-JAREZ</b>	Délibération métropolitaine du 20 décembre 2018	Part variable : 0,12 €/m <sup>3</sup>
<b>SAINT-GALMIER</b>	Délibération métropolitaine du 20 décembre 2018	Part fixe (abonnement) : 6,10 €/an Parts variables : - Moins de 30 m <sup>3</sup> : 0,712 €/m <sup>3</sup> - De 30 à 120 m <sup>3</sup> : 0,904 €/m <sup>3</sup> - Plus de 120 m <sup>3</sup> : 1,208 €/m <sup>3</sup>
<b>SAINT-GENEST-LERPT</b>	Délibération métropolitaine du 20 décembre 2018	Part variable : 0,42 €/m <sup>3</sup>
<b>SAINT-HEAND</b>	Délibération communautaire du 7 décembre 2017	Parts variables : 0,97 €/m <sup>3</sup>
<b>SAINT-JEAN-BONNEFONDS, SORBIERS, LA TALAUDIÈRE</b>	Délibération communautaire du 3 décembre 2020	Part fixe (abonnement) : 20 €/an Part variable : 2,45 €/m <sup>3</sup>
<b>SAINT-JOSEPH</b>	Délibération métropolitaine du 17 juillet 2020	Part fixe (abonnement) : 35 €/an Part variable : 2,16 €/m <sup>3</sup>
<b>SAINT-MARTIN-LA-PLAINE</b>	Délibération communautaire du 7 décembre 2017	Part fixe (abonnement) : 20 €/an Part variable : 2,70 €/m <sup>3</sup>
<b>SAINT-PAUL-EN-CORNILLON</b>	Délibération communale du 30 novembre 2015	Part fixe (abonnement) : 40 €/an Parts variables : - Moins de 200 m <sup>3</sup> : 1,00 €/m <sup>3</sup> - Plus de 200 m <sup>3</sup> : 1,17 €/m <sup>3</sup>
<b>SAINT-PAUL-EN-JAREZ</b>	Délibération métropolitaine du 28 juin 2018	Part fixe (abonnement) : 15 €/an Part variable : 0,53 €/m <sup>3</sup>

<b>SAINT-PRIEST-EN-JAREZ</b>	Délibération métropolitaine du 20 décembre 2018	Part fixe (abonnement) : 15 €/an Parts variables : - De 0 à 6 000 m <sup>3</sup> : 2,02 €/m <sup>3</sup> - De 6 000 à 24 000 m <sup>3</sup> : 1,93 €/m <sup>3</sup> - De 24 000 à 48 000 m <sup>3</sup> : 1,83 €/m <sup>3</sup> - De 48 000 à 100 000 m <sup>3</sup> : 1,75 €/m <sup>3</sup> - Plus de 100 000 m <sup>3</sup> : 1,65 €/m <sup>3</sup>
<b>UNIEUX</b>	Délibération métropolitaine du 20 décembre 2018	Part fixe (abonnement) : 24,00 €/an Location de compteur : - Ø ≤ 20 mm : 14,58 €/an - 25 < Ø < 30 mm : 24,44 €/an - Ø 40 mm : 32,68 €/an - Ø 60 mm : 152,59 €/an - Ø 80 mm : 202,64 €/an - Ø 100 mm : 252,69 €/an Part variable : 2,45 €/m <sup>3</sup>
<b>VILLARS</b>	Délibération métropolitaine du 20 décembre 2018	Part variable : 0,295 €/m <sup>3</sup>

Les tarifs concernant les parts délégataires des services délégués sont fixés par les contrats et indexés par application aux tarifs de base des coefficients d'indexation définis aux contrats.

## B. Prix du service de l'eau potable

Le prix du service comprend :

- Une partie proportionnelle à la consommation d'eau potable
- Eventuellement
  - une partie fixe ou abonnement,
  - une location de compteur

Les taxes et redevances sont fixées par les organismes concernés.

- Pour les communes relevant du bassin de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne le taux de la redevance pollution est de 0,23 €/m<sup>3</sup>,
- Pour les communes relevant du bassin de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse le taux de la redevance pollution est de 0,28 €/m<sup>3</sup>.

Le service de l'eau potable est assujéti à la TVA au taux réduit de 5,5 %.

### 1. Structure des prix des services de l'eau potable pour chaque service de distribution

Les structures tarifaires indiquées ci-après, sont celles permettant d'établir la facture pour une consommation de 120 m<sup>3</sup>.

	Collectivité		Délégataire		Agence de l'eau		TVA
	Part fixe [€/an]	Part proportionnelle [€/m³]	Part fixe [€/an]	Part proportionnelle [€/m³]	Protection de la ressource [€/m³]	Redevance pollution [€/m³]	%
ABOEN	60,09	0,5903	64,91	1,4497	0,02	0,23	5,5
ANDREZIEUX-BOUTHEON		0,2	28,28	0,7322		0,23	5,5
CALOIRE	28,96	0,61	59,71	1,8917		0,23	5,5
CELLIEU	17	0,16	22	1,3402	0,1078	0,28	5,5
CHAGNON	17	0,16	22	1,3402	0,1078	0,28	5,5
CHAMBOEUF	11,1	0,2976	72,63	1,4519	0,0372	0,23	5,5
CHATEAUNEUF	5	1,56	19,91	1,1024		0,28	5,5
DARGOIRE	47,44	1,3576	53,04	0,7119	0,07	0,28	5,5
DOIZIEUX	113	2,23				0,28	5,5
FARNAY	113	2,23				0,28	5,5
FIRMINY (*)	33,76	1,53				0,23	5,5
FONTANES	39,2	1,47	20,78	1,7134	0,0432	0,23	5,5
FRAISSES	32	1,7				0,23	5,5
GENILAC		0,6867	34,15	1,6975	0,12	0,28	5,5
LA FOUILLOUSE	5	1,08	20	1,4492	0,0393	0,23	5,5
LA GIMOND	31	3,42				0,23	5,5
LA GRAND-CROIX		0,26	25,46	1,1895	0,158	0,28	5,5
LA RICAMARIE	31	2,43				0,23	5,5
LA TALAUDIÈRE	20	2,45				0,23	5,5
LA TERRASSE-SUR-DORLAY	113	2,23				0,28	5,5
LA TOUR-EN-JAREZ		0,12	45,02	0,56	0,0354	0,23	5,5
LA VALLA-EN-GIER	60	1,46			0,068	0,28	5,5
LE CHAMBON-FEUGEROLLES	42,4	1,72			0,055	0,23	5,5
L'ETRAT	3,05	1,8485	44,78	0,2908		0,23	5,5
L'HORME	8	0,9	31,67	0,6353	0,0945	0,28	5,5
LORETTE	2,29	0,09	24,09	1,2116		0,28	5,5
MARCENOD	50	1,92				0,23	5,5
PAVEZIN	75	2,3			0,078	0,28	5,5
RIVE-DE-GIER	29	1,57			0,09	0,28	5,5
ROCHE-LA-MOLIERE		0,67	36,86	1,7575	0,0564	0,23	5,5
ROZIER-COTES-D'AUREC	60,09	0,5903	64,91	1,4497	0,02	0,23	5,5
SAINTE-BONNET-LES-OULES	43	1,2	36,64	0,8985		0,23	5,5
SAINTE-CHAMOND	8	0,9	31,67	0,6353	0,0945	0,28	5,5
SAINTE-CHRISTO-EN-JAREZ	47,44	1,3576	53,04	0,7119	0,07	0,23	5,5
SAINTE-CROIX-EN-JAREZ	45	1,53			0,07	0,28	5,5
SAINTE-ETIENNE		0,12	45,02	0,56	0,0354	0,23	5,5
SAINTE-GALMIER	6,1	0,856	42,98	0,8296	0,04	0,23	5,5
SAINTE-GENEST-LERPT		0,42	26,56	1,5648	0,0535	0,23	5,5

	Collectivité		Délégataire		Agence de l'eau		TVA
	Part fixe [€/an]	Part proportionnelle [€/m³]	Part fixe [€/an]	Part proportionnelle [€/m³]	Protection de la ressource [€/m³]	Redevance pollution [€/m³]	%
SAINT-HEAND		0,97	20,78	1,7133	0,0485	0,23	5,5
SAINT-JEAN-BONNEFONDS	20	2,45				0,23	5,5
SAINT-JOSEPH	35	2,16				0,28	5,5
SAINT-MARTIN-LA-PLAINE	20	2,7			0,079	0,28	5,5
SAINT-MAURICE-EN-GOURGOIS	60,09	0,5903	64,91	1,4497	0,02	0,23	5,5
SAINT-NIZIER-DE-FORNAS	60,09	0,5903	64,91	1,4497	0,02	0,23	5,5
SAINT-PAUL-EN-CORNILLON	40	1	56,17	0,9417		0,23	5,5
SAINT-PAUL-EN-JAREZ	15	0,53	9,62	1,4222		0,28	5,5
SAINT-PRIEST-EN-JAREZ	15	2,02				0,23	5,5
SAINT-ROMAIN-EN-JAREZ	47,44	1,3576	53,04	0,7119	0,07	0,28	5,5
SORBIERS	20	2,45			0,051	0,23	5,5
TARTARAS	47,44	1,3576	53,04	0,7119	0,07	0,28	5,5
UNIEUX	38,58	2,45				0,23	5,5
VALFLEURY	47,44	1,3576	53,04	0,7119	0,07	0,28	5,5
VILLARS		0,295	16,86	1,8858	0,035	0,23	5,5

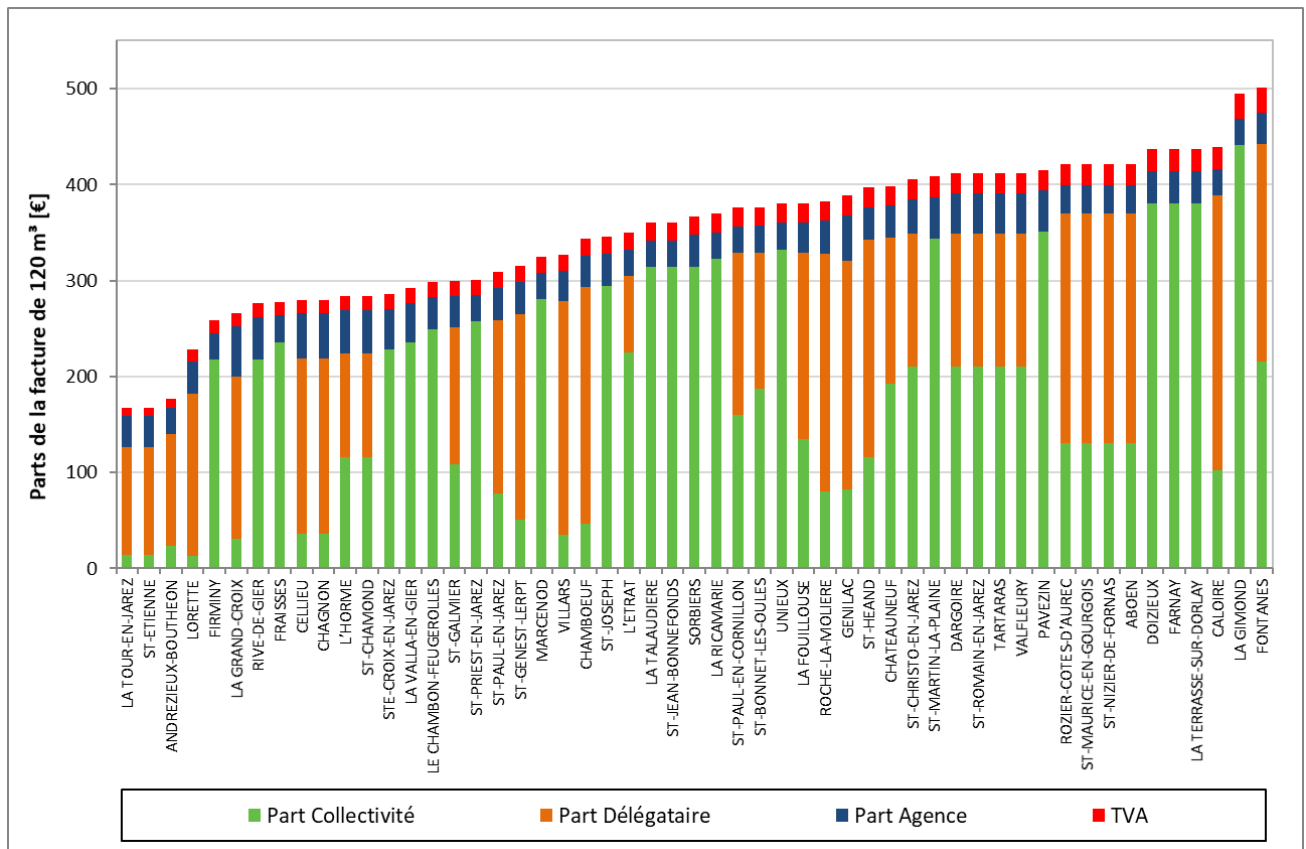
(\*) Par erreur dans les rapports annuels précédents, la part fixe du service de Firminy n'intégrait pas la location du compteur comme pour tous les autres services. Cette erreur est corrigée dans la présente édition.

## 2. Composantes de la facture de 120 m<sup>3</sup>

	1er janvier 2021						Evolution 2021/2020
	Collectivité	Délégataire	Agence	HT	TVA	TTC	%
ABOEN	130,93	238,87	30,00	399,80	21,99	421,79	0,60%
ANDREZIEUX-BOUTHEON	24,00	116,14	27,60	167,74	9,23	176,97	-2,34%
CALOIRE	102,16	286,71	27,60	416,47	22,91	439,38	2,11%
CELLIEU	36,20	182,82	46,54	265,56	14,61	280,17	-2,11%
CHAGNON	36,20	182,82	46,54	265,56	14,61	280,17	-2,11%
CHAMBOEUF	46,81	246,86	32,06	325,73	17,92	343,65	0,16%
CHATEAUNEUF	192,20	152,20	33,60	378,00	20,79	398,79	2,45%
DARGOIRE	210,35	138,47	42,00	390,82	21,50	412,32	2,12%
DOIZIEUX	380,60		33,60	414,20	22,78	436,98	0,29%
FARNAY	380,60		33,60	414,20	22,78	436,98	0,29%
FIRMINY (*)	217,36		27,60	244,96	13,47	258,43	10,86%
FONTANES	215,60	226,39	32,78	474,77	26,11	500,88	0,30%
FRAISSES	236,00		27,60	263,60	14,50	278,10	-
GENILAC	82,40	237,85	48,00	368,25	20,25	388,50	0,93%
L'HORME	116,00	107,91	44,94	268,85	14,79	283,64	1,05%
LA FOUILLOUSE	134,60	193,90	32,32	360,82	19,85	380,67	-0,78%

	1er janvier 2021						Evolution 2021/2020
	Collectivité	Délegataire	Agence	HT	TVA	TTC	%
LA GIMOND	441,40		27,60	469,00	25,80	494,80	-
LA GRAND-CROIX	31,20	168,20	52,56	251,96	13,86	265,82	2,05%
LA RICAMARIE	322,60		27,60	350,20	19,26	369,46	-
LA TALAUDIÈRE	314,00		27,60	341,60	18,79	360,39	3,33%
LA TERRASSE-SUR-DORLAY	380,60		33,60	414,20	22,78	436,98	0,29%
LA TOUR-EN-JAREZ	14,40	112,22	31,85	158,47	8,72	167,18	0,16%
LA VALLA-EN-GIER	235,20		41,76	276,96	15,23	292,19	0,44%
LE CHAMBON-FEUGEROLLES	248,80		34,20	283,00	15,57	298,57	3,06%
L'ETRAT	224,87	79,68	27,60	332,15	18,27	350,41	0,44%
LORETTE	13,09	169,48	33,60	216,17	11,89	228,06	0,31%
MARCENOD	280,40		27,60	308,00	16,94	324,94	-
PAVEZIN	351,00		42,96	393,96	21,67	415,63	0,31%
RIVE-DE-GIER	217,40		44,40	261,80	14,40	276,20	0,46%
ROCHE-LA-MOLIERE	80,40	247,76	34,37	362,53	19,94	382,47	0,55%
ROZIER-COTES-D'AUREC	130,93	238,87	30,00	399,80	21,99	421,78	0,60%
SAINT-BONNET-LES-OULES	187,00	142,46	27,60	357,06	19,64	376,70	0,32%
SAINT-CHAMOND	116,00	107,91	44,94	268,85	14,79	283,64	1,05%
SAINT-CHRISTO-EN-JAREZ	210,35	138,47	36,00	384,82	21,17	405,99	1,82%
SAINTE-CROIX-EN-JAREZ	228,60		42,00	270,60	14,88	285,48	0,45%
SAINT-ETIENNE	14,40	112,22	31,85	158,47	8,72	167,18	0,16%
SAINT-GALMIER	108,82	142,53	32,40	283,75	15,61	299,36	1,85%
SAINT-GENEST-LERPT	50,40	214,34	34,02	298,76	16,43	315,19	0,71%
SAINT-HEAND	116,40	226,38	33,42	376,20	20,69	396,89	0,55%
SAINT-JEAN-BONNEFONDS	314,00		27,60	341,60	18,79	360,39	3,33%
SAINT-JOSEPH	294,20		33,60	327,80	18,03	345,83	3,02%
SAINT-MARTIN-LA-PLAINE	344,00		43,08	387,08	21,29	408,37	0,31%
SAINT-MAURICE-EN-GOURGOIS	130,93	238,87	30,00	399,80	21,99	421,78	0,60%
SAINT-NIZIER-DE-FORNAS	130,93	238,87	30,00	399,80	21,99	421,78	0,60%
SAINT-PAUL-EN-CORNILLON	160,00	169,17	27,60	356,77	19,62	376,40	0,28%
SAINT-PAUL-EN-JAREZ	78,60	180,28	33,60	292,48	16,09	308,57	0,23%
SAINT-PRIEST-EN-JAREZ	257,40		27,60	285,00	15,68	300,68	-
SAINT-ROMAIN-EN-JAREZ	210,35	138,47	42,00	390,82	21,50	412,32	2,12%
SORBIERS	314,00		33,72	347,72	19,12	366,84	3,27%
TARTARAS	210,35	138,47	42,00	390,82	21,50	412,32	2,12%
UNIEUX	332,58		27,60	360,18	19,81	379,99	-
VALFLEURY	210,35	138,47	42,00	390,82	21,50	412,32	2,12%
VILLARS	35,40	243,16	31,80	310,36	17,07	327,43	1,03%

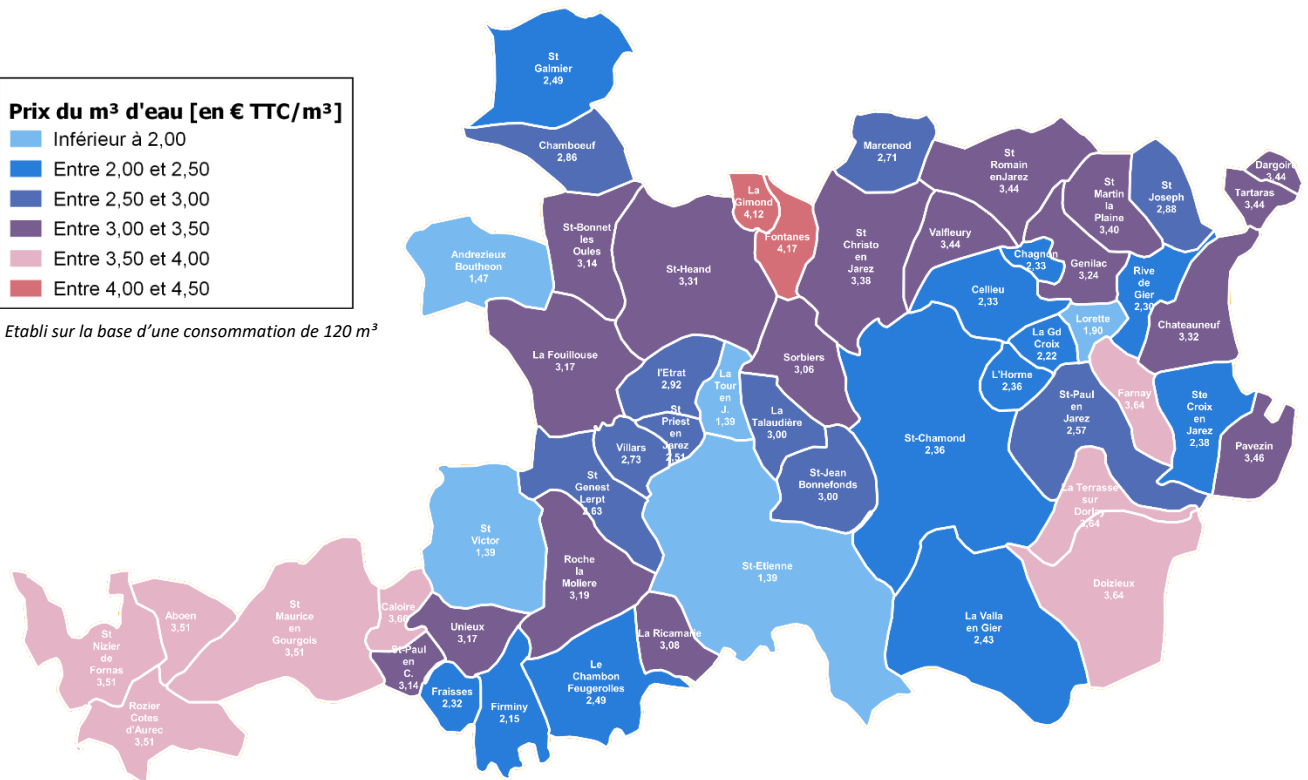
(\*) Par erreur dans les rapports annuels précédents, la part fixe du service de Firminy n'intégrait pas la location du compteur comme pour tous les autres services. Cette erreur est corrigée dans la présente édition (y compris pour le tarif 2020).



**Prix du m<sup>3</sup> d'eau [en € TTC/m<sup>3</sup>]**

- Inférieur à 2,00
- Entre 2,00 et 2,50
- Entre 2,50 et 3,00
- Entre 3,00 et 3,50
- Entre 3,50 et 4,00
- Entre 4,00 et 4,50

Etabli sur la base d'une consommation de 120 m<sup>3</sup>





## C. Recettes du service

### 1. Recettes perçues par la Collectivité

Les éléments financiers ci-dessous ne concernent que les services pour lesquels Saint-Etienne Métropole était entité organisatrice du service en 2020 (soit pour toutes les communes de la Métropole à l'exception des communes de TARTARAS, DARGOIRE, SAINT-CHRISTO-EN-JAREZ, SAINT-ROMAIN-EN-JAREZ et VALFLEURY et les communes de ABOEN, SAINT-NIZIER de FORNAS, SAINT-MAURICE en GOURGOIS et ROZIER-COTES-D'AUREC).

	Montant [€] 2019	Montant [€] 2020
Redevances perçues auprès des usagers	17 613 723,17	18 733 629,67
Travaux	98 385,25	87 618,53
Autres recettes	1 555 364,47	875 474,79
<b>Total</b>	<b>19 267 472,89</b>	<b>19 696 722,99</b>

### 2. Recettes perçues par les exploitants des services délégués

Service	Exploitation du service	Collectivités et autres organismes publics	Travaux attribués à titre exclusif	Produits accessoires	Total
ANDREZIEUX-BOUTHEON	1 203 787,00	427 585,00	100 102,00	31 992,00	1 763 466,00
CALOIRE	34 757,00	16 237,00		345,00	51 339,00
CHAMBOEUF	160 370,00	49 380,00	1 140,00	19 580,00	230 470,00
CHATEAUNEUF	112 930,00	165 402,96			278 332,96
FONTANES - SAINT-HEAND	489 711,00	14 732,00	20 265,00		524 708,00
GENILAC	306 753,00	160 342,00	28 846,00	12 034,00	507 975,00
LA FOUILLOUSE	354 330,00	144 710,00	17 650,00	11 670,00	528 360,00
LA GRAND-CROIX	298 229,00	138 403,21			436 632,21
L'ETRAT	126 098,00	418 132,00	64 385,00	2 244,00	610 859,00
LORETTE	418 950,00	86 890,00	20 780,00	-4 540,00	522 080,00
ROCHE-LA-MOLIERE	822 790,00	348 940,00	21 120,00	71 050,00	1 263 900,00
SAINT BONNET LES OULES	113 530,00	160 600,00	3 040,00	10 590,00	287 760,00
SAINT-ETIENNE	16 932 300,00	3 233 950,00	326 470,00	1 052 300,00	21 545 020,00
SAINT GALMIER	410 610,00	440 910,00	8 150,00	20 240,00	879 910,00
SAINT-GENEST-LERPT	542 259,65	199 125,04	15145,96	7 797,75	749 182,44
SAINT-PAUL-EN-CORNILLON	105 960,00	114 635,00	4 265,00	5 411,00	230 271,00
SAINT-PAUL-EN-JAREZ	326 620,00	197 660,00	7 970,00	16 090,00	548 340,00
VILLARS	681 010,00	182 590,00	8 690,00	70 540,00	942 830,00
CELLIEU - CHAGNON	165 259,00	76 956,00	16 340,00	8 650,00	267 205,00
EX SYNDICAT MOYENNE VALLEE DU GIER	934 540,00	572 520,00		120,00	1 507 180,00
SAINT-CHAMOND – L'HORME	1 754 027,00	2 299 010,00	109 439,00	167 687,00	4 330 163,00
<b>TOTAL</b>	<b>26 294 820,65</b>	<b>9 448 710,21</b>	<b>758 652,00</b>	<b>1 503 800,75</b>	<b>38 005 983,61</b>

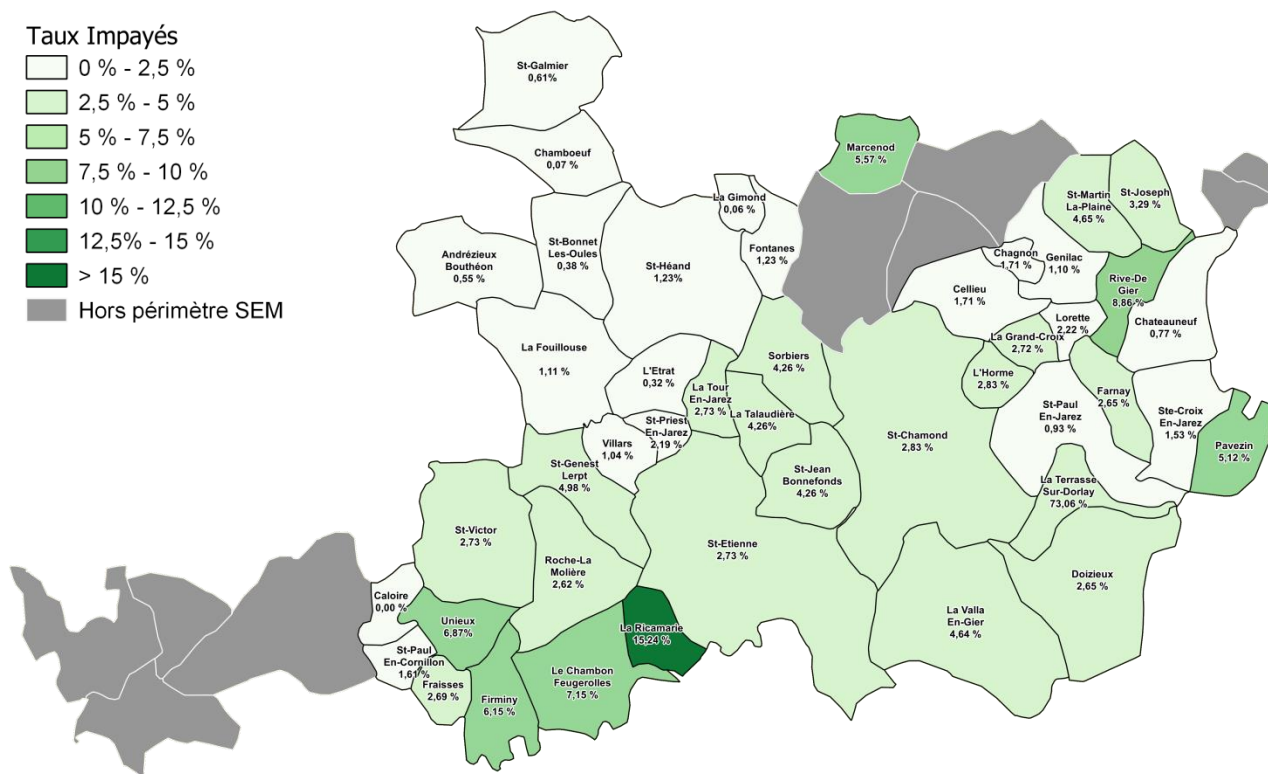
### 3. Taux d'impayés

Le taux d'impayés est évalué au 31 décembre de l'année N sur les factures émises l'année N-1. Il permet d'évaluer l'efficacité du recouvrement, dans le respect de l'égalité de traitement des usagers.

Il est présenté par service pour l'exercice 2020 (factures émises en 2019 impayées au 31 décembre 2020).

Le contexte du Covid 19 a pu perturber le recouvrement au cours de l'année 2020, la Trésorerie a notamment abandonné les mesures de recouvrement pendant 6 mois en raison des mesures mises en œuvre pendant la crise sanitaire (fermeture des lieux accueillant du public, chômage partiel...) pour les services en régie.

Service	Taux impayés 2020
ANDREZIEUX-BOUTHEON	0,55%
CALOIRE	0,00%
CHAMBOEUF	0,07%
CHATEAUNEUF	0,77%
FIRMINY	6,15%
FONTANES	1,23%
FRAISSES	2,69%
GENILAC	1,10%
LA FOUILLOUSE	1,11%
LA GIMOND	0,06%
LA GRAND'CROIX	2,72%
LA RICAMARIE	15,24%
LA VALLA EN GIER	4,64%
LE CHAMBON FEUGEROLLES	7,15%
L'ETRAT	0,32%
LORETTE	2,22%
MARCENOD	5,57%
PAVEZIN	5,12%
RIVE DE GIER	8,86%
ROCHE LA MOLIERE	2,62%
SAINT-BONNET LES OULES	0,38%
SAINT-ETIENNE - LA TOUR EN J.	2,73%
SAINT-GALMIER	0,61%
SAINT-GENEST LERPT	4,98%
SAINT-HEAND	1,23%
SAINT-JOSEPH	3,29%
SAINT-MARTIN LA PLAINE	4,65%
SAINT-PAUL EN CORNILLON	1,61%
SAINT-PAUL EN JAREZ	0,93%
SAINT PRIEST EN JAREZ	2,19%
SAINTE-CROIX EN JAREZ	1,53%
UNIEUX	6,87%
VILLARS	1,04%
CELLIEU CHAGNON	1,71%
DOIZIEUX – FARNAY - LA TERRASSE SUR D.	2,65%
REGIE DU FURAN	4,26%
SAINT-CHAMOND - L'HORME	2,83%



## D. Éléments financiers

### 1. Remboursement de la dette

	Montants [en €]
Encours total des emprunts contractés	38 086 337,48
Annuités	4 145 443,89
- Capital	2 940 328,89
- Intérêts	1 205 115,00

2 650 000 € ont été empruntés en 2020 pour les investissements des différents services.

### 2. Durée théorique d'extinction de la dette

L'arrêté du 2 mai 2007 relatif au rapport prix et qualité du service, définit une durée d'extinction de la dette représentant le nombre d'années théoriques nécessaires à la Collectivité pour rembourser la dette résultant des emprunts contractés pour financer les investissements du service.

Cette durée est évaluée comme étant le rapport entre l'encours total de la dette et l'épargne brute annuelle.

Recettes réelles	19 696 722,99 €
Dépenses réelles	5 274 392,54 €
Épargne brute annuelle	6 734 449,63 €
Encours total de la dette	38 086 337,48 €
<b>Durée théorique d'extinction de la dette</b>	<b>5,66 ans</b>

### III. LES INDICATEURS DE PERFORMANCES DES SERVICES

#### A. Qualité de l'eau

##### 1. Qualité de l'eau (hors SIEMLY et SI du Haut Forez)

Les données relatives à la qualité de l'eau distribuée définies par l'article D.1321-103 du Code de la Santé Publique sont indiquées dans le rapport établi et transmis par l'ARS. Parallèlement, les délégataires et les régies vérifient la qualité de l'eau distribuée, par des analyses menées dans le cadre de l'autocontrôle.

En 2020, dans le cadre du contrôle réglementaire :

- 1 006 prélèvements pour analyse des paramètres biologiques ont été réalisés. 999 prélèvements se sont révélés conformes aux normes en vigueur (taux de conformité de 99,30 %).
- 1 069 prélèvements pour analyse des paramètres physico-chimiques ont été réalisés. 1 068 se sont révélés conformes aux normes en vigueur (taux de conformité de 99,91 %).

Le contrôle réglementaire a été allégé lors de la première période de confinement en raison des contraintes d'accès aux différents points de prélèvement situés chez les particuliers ou dans les lieux publics. Les exploitants ont alors renforcé leur autocontrôle.

Service	Paramètres microbiologiques			Paramètres physico-chimiques		
	Nombre de prélèvements	Nombre de prélèvements non conformes	Taux de conformité	Nombre de prélèvements	Nombre de prélèvements non conformes	Taux de conformité
ANDREZIEUX-BOUTHEON	18	0	100%	20	0	100%
CALOIRE	8	0	100%	8	0	100%
CELLIEU - CHAGNON	9	0	100%	9	0	100%
CHAMBOEUF	8	0	100%	8	0	100%
LE CHAMBON-FEUGEROLLES	25	0	100%	27	0	100%
CHATEAUNEUF	12	0	100%	14	0	100%
DOIZIEUX - FARNAY - LA TERRASSE SUR DORLAY	10	0	100%	10	0	100%
L'ETRAT	10	0	100%	11	0	100%
FIRMINY	36	0	100%	36	0	100%
FONTANES	12	0	100%	16	0	100%
LA FOUILLOUSE	16	0	100%	16	0	100%
FRAISSES	14	0	100%	15	0	100%
GENILAC	10	0	100%	10	0	100%
LA GIMOND	3	0	100%	3	0	100%
LA GRAND-CROIX	12	0	100%	14	0	100%
LORETTE	12	0	100%	12	0	100%
MARCENOD	9	0	100%	9	0	100%
PAVEZIN	6	0	100%	6	0	100%
LA RICAMARIE	20	0	100%	20	0	100%
RIVE-DE-GIER	38	0	100%	44	0	100%
ROCHE-LA-MOLIERE	18	0	100%	19	0	100%
SAINT-BONNET-LES-OULES	10	0	100%	10	0	100%

SAINT-CHAMOND - L'HORME	100	0	100%	109	0	100%
SAINTE-CROIX-EN-JAREZ	14	0	100%	14	0	100%
SAINT-ETIENNE - LA TOUR-EN-JAREZ	335	0	100%	342	1	99,71%
SAINT-GALMIER	21	0	100%	21	0	100%
SAINT-GENEST-LERPT	12	0	100%	12	0	100%
SAINT-HEAND	20	0	100%	31	0	100,00%
SAINT-JEAN-BONNEFONDS	13	0	100%	14	0	100%
SAINT-JOSEPH	7	0	100%	9	0	100%
SAINT-MARTIN-LA-PLAINE	13	0	100%	14	0	100%
SAINT-PAUL-EN-CORNILLON	8	0	100%	8	0	100%
SAINT-PAUL-EN-JAREZ	12	0	100%	12	0	100%
SAINT-PRIEST-EN-JAREZ	14	0	100%	15	0	100%
SORBIERS	17	0	100%	17	0	100%
LA TALAUDIÈRE	12	0	100%	12	0	100%
UNIEUX	20	0	100%	22	0	100%
LA VALLA-EN-GIER	22	7	68,18%	22	0	100%
VILLARS	16	0	100%	16	0	100%
PRODUCTION MOYENNE VALLEE DU GIER	11	0	100%	12	0	100%
PRODUCTION COTATAY ONDENON	12	0	100%	16	0	100%
PRODUCTION BARRAGES	11	0	100%	14	0	100%
<b>Total</b>	<b>1 006</b>	<b>7</b>	<b>99,30%</b>	<b>1 069</b>	<b>1</b>	<b>99,91%</b>

## 2. Branchements en plomb

Les services de SEM desservent plus de 190 000 usagers.

Les branchements comportant un tronçon en plomb avant compteur sont comptabilisés ci-dessous pour les services concernés.

Service	Nombre de branchements en plomb changés dans l'année	Nombre de branchements en plomb encore en service	Part de branchements en Pb restants par service
ANDREZIEUX-BOUTHEON	16	14	3,97%
FIRMINY	1	220	3,97%
FRAISSES	2	134	5,98%
GENILAC	1	0	0,00%
LA FOUILLOUSE	4	0	0,00%
LE CHAMBON-FEUGEROLLES	1	29	1,07%
LORETTE	3	NC	NC

RIVE-DE-GIER	7	320	4,80%
ROCHE-LA-MOLIERE	3	NC	NC
SAINT ETIENNE	2	502	1,66%
SAINT-GALMIER	1	NC	NC
SAINT GENEST LERPT	1	4	0,15%
SAINT-HEAND	0	1	0,05%
SAINT-CHAMOND-L'HORME	1	0	0,00%
UNIEUX	1	NC	NC
<b>TOTAL</b>	<b>44</b>	<b>1 224</b>	<b>-</b>

## B. Performance des réseaux

### 1. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux

#### a) Définition de l'indicateur

Cet indice, noté de 0 à 120, permet d'évaluer le niveau de connaissance des réseaux d'eau potable afin de s'assurer de la gestion patrimoniale mise en œuvre.

Valorisé à 40 points ou plus, il traduit l'existence du descriptif détaillé de transport ou de distribution d'eau du service exigé par la réglementation du 21 décembre 2013.

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

- Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.
- Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux	nombre de points
<b>PARTIE A – Plan des réseaux</b>	
Existence d'un plan des réseaux mentionnant la localisation des ouvrages principaux (ouvrage de captage, station de traitement, station de pompage, réservoir) et des dispositifs de mesures	oui : 10 points non : 0 point
Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points non : 0 point
<b>PARTIE B – Inventaire des réseaux</b>	
Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	0 à 15 points sous conditions d'avancement
Intégration, dans la procédure de mise à jour des plans, des informations de l'inventaire des réseaux (pour chaque tronçon : linéaire, diamètre, matériau, date ou période de pose, catégorie d'ouvrage, précision cartographique)	
Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres	
<b>PARTIE C – Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux</b>	
Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions
<b>PARTIE D – Localisation des ouvrages annexes et des servitudes de réseaux</b>	
Localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, PI,...) et des servitudes de réseaux sur le plan des réseaux	oui : 10 points non : 0 point
Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point
Localisation des branchements sur le plan des réseaux	oui : 10 points non : 0 point

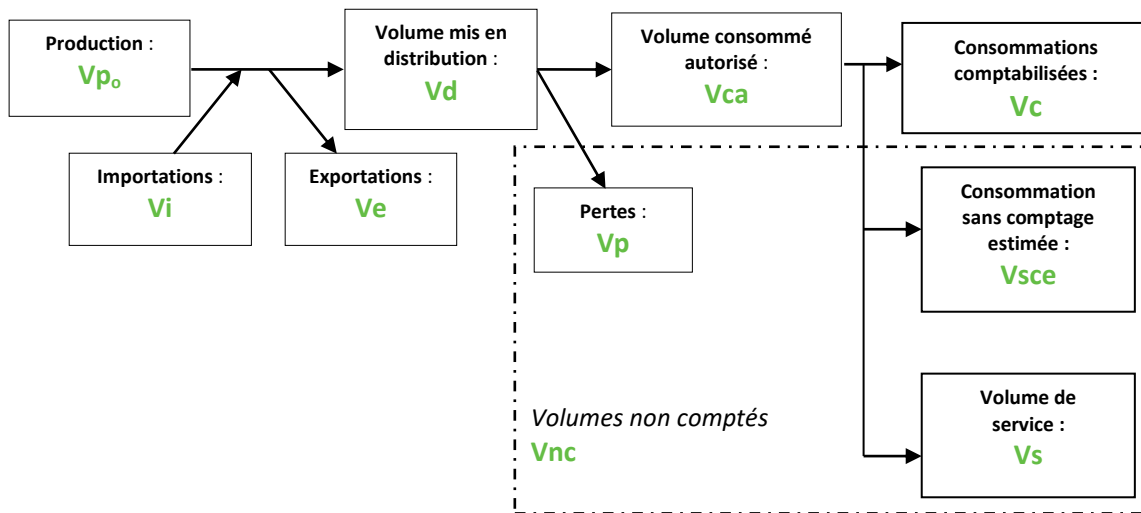
Pour chaque branchement, caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur	oui : 10 points non : 0 point
Identification des secteurs de recherches de pertes d'eau par les réseaux, date et nature des réparations effectuées	oui : 10 points non : 0 point
Localisation à jour des autres interventions sur le réseau (réparations, purges, travaux de renouvellement, etc.)	oui : 10 points non : 0 point
Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point
Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux sur au moins la moitié du linéaire de réseaux	oui : 5 points non : 0 point
<b>TOTAL</b>	<b>120</b>

*b) Indice de connaissance et de gestion patrimoniale (ICGP) des réseaux de distribution des services de Saint-Etienne Métropole*

SERVICE	ICGP 2019 [/120 ]
ANDREZIEUX BOUTHEON	100
CALOIRE	90
CELLIEU/CHAGNON	110
CHAMBOEUF	106
CHATEAUNEUF	85
DOIZIEUX – FARNAY - LA TERRASSE/DORLAY	73
FIRMINY	84
FONTANES	103
FRAISSES	40
GENILAC	97
LA FOUILLOUSE	105
LA GIMOND	40
LA GRAND CROIX	90
LA RICAMARIE	40
LA TALAUDIÈRE	85
LA VALLA EN GIER	80
LE CHAMBON FEUGEROLLES	88
L'ETRAT	97
LORETTE	95
MARCENOD	65
PAVEZIN	100
RIVE DE GIER	91
ROCHE LA MOLIERE	110
ST BONNET LES OULES	91
ST CHAMOND – L'HORME	107
ST ETIENNE – LA TOUR EN JAREZ	113
ST GALMIER	110
ST GENEST LERPT	85
ST HEAND	105
ST JEAN BONNEFONDS	40
ST JOSEPH	30
ST MARTIN LA PLAINE	29







- **Rendement du réseau de distribution (R en %)**

Cet indicateur mesure le rapport entre le volume d'eau consommé par les usagers et par le service public (pour la gestion des infrastructures) et le volume d'eau potable introduit dans le réseau de distribution.

$$R [\%] = \frac{Ve + Vc + Vsce + Vs}{Vp_o + Vi} = \frac{Ve + Vca}{Vp_o + Vi}$$

- **Indice linéaire de consommation (ILC en m<sup>3</sup>/j/km)**

Cet indicateur mesure le volume d'eau journalier consommé rapporté au linéaire de canalisation. Il permet de caractériser la densité d'un réseau de distribution.

$$ILC [m^3/j/km] = \frac{Ve + Vc + Vsce + Vs}{Longueur\ du\ réseau\ [km]} = \frac{Ve + Vca}{Longueur\ du\ réseau\ [km]}$$

- **Indice linéaire des volumes non comptés (ILVNC)**

Cet indicateur évalue, en les rapportant à la longueur des canalisations (hors branchement), la somme des pertes journalières par fuites et des volumes d'eau consommés sur le réseau de distribution qui ne font pas l'objet d'un comptage.

$$ILVNC [m^3/j/km] = \frac{(Vp_o + Vi) - (Ve + Vc)}{Longueur\ du\ réseau\ [km]}$$

- **Indice linéaire de pertes en réseau (ILP)**

Cet indicateur évalue, en les rapportant à la longueur des canalisations (hors branchement), les pertes journalières par fuites sur le réseau de distribution.

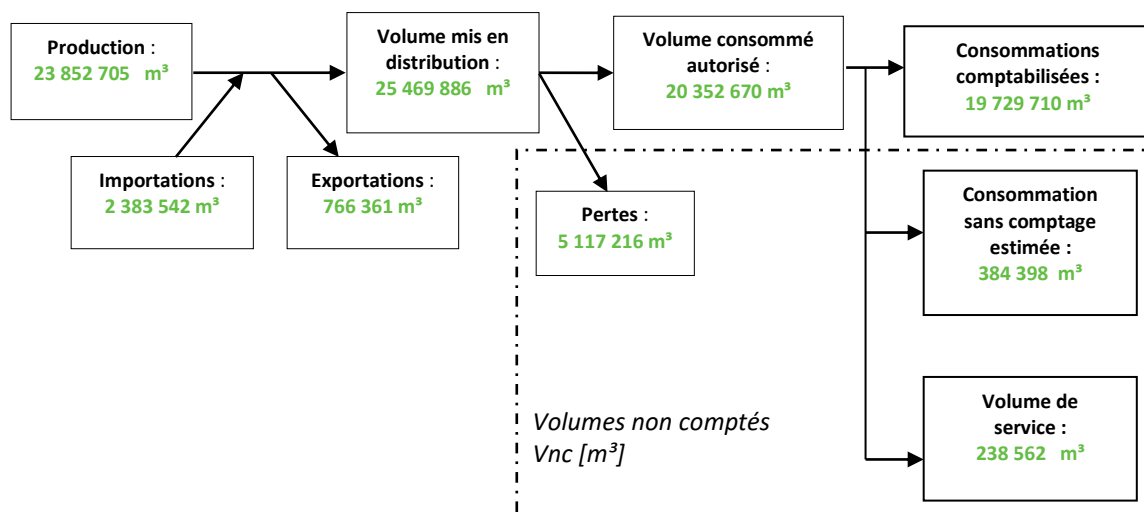
$$ILP [m^3/j/km] = \frac{(Vp_o + Vi) - (Ve + Vc + Vsce + Vs)}{Longueur\ du\ réseau\ [km]} = \frac{(Vp_o + Vi) - (Ve + Vca)}{Longueur\ du\ réseau\ [km]}$$

- **Rendement réglementaire (Rs en %)**

Le décret du 27 janvier 2012 pénalise les collectivités qui ne respectent pas un seuil minimum de rendement, au regard de la consommation de leur service et de la ressource utilisée. Ce rendement seuil est établi de la façon suivante :

$$Rs [\%] = 65 + \frac{1}{5} \times ILNC$$

- **Valeurs à l'échelle de Saint Etienne Métropole**



*b) Valeurs des indicateurs à l'échelle de SEM*

	2019	2020
Rendement du réseau de distribution	81,9 %	80,5 %
Indice linéaire de consommation	22,39 m³/j/km	22,85 m³/j/km
Indice linéaire des volumes non comptés	5,65 m³/j/km	6,21 m³/j/km
Indice linéaire de pertes en réseau	4,95 m³/j/km	5,54 m³/j/km
Rendement réglementaire	69,48 %	69,57 %

*c) Valeurs des indicateurs par service*

(1) Rendement

En 2020, les valeurs des rendements sur les différents services de distribution ont été les suivantes :

	2019		2020	
	Rendement du réseau de distribution [R en %]	Rendement réglementaire [Rs en %]	Rendement du réseau de distribution [R en %]	Rendement réglementaire [Rs en %]
ANDREZIEUX BOUTHEON	93,44	74,39	93,86	74,39
CALOIRE	80,98	65,83	83,46	65,92
CELLIEU/CHAGNON	81,11	67,21	80,46	67,40

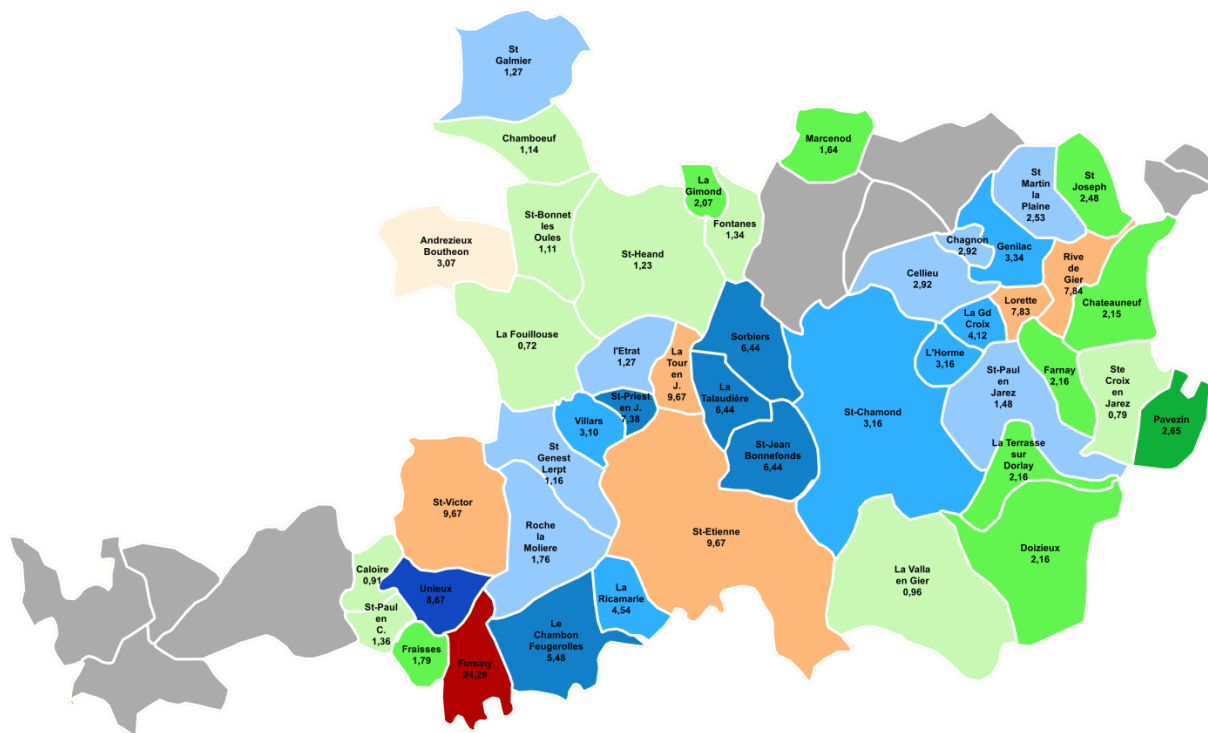
	2019		2020	
	Rendement du réseau de distribution [R en %]	Rendement réglementaire [Rs en %]	Rendement du réseau de distribution [R en %]	Rendement réglementaire [Rs en %]
CHAMBOEUF	85,97	66,39	87,08	66,54
CHATEAUNEUF	78,02	66,73	80,43	66,77
DOIZIEUX – FARNAY - LA TERRASSE/DORLAY	76,48	66,14	73,06	66,17
FIRMINY	72,85	75,36	68,87	75,75
FONTANES	81,22	66,92	86,00	66,64
FRAISSES	70,59	66,71	83,69	66,83
GENILAC	84,04	67,93	80,75	67,80
LA FOUILLOUSE	80,78	66,89	93,20	66,98
LA GIMOND	63,16	65,75	67,01	65,84
LA GRAND CROIX	84,00	68,94	83,89	69,29
LA RICAMARIE	77,39	68,59	80,18	68,67
LA VALLA EN GIER	73,49	65,73	80,31	65,78
LE CHAMBON FEUGEROLLES	75,93	67,95	72,94	67,95
L'ETRAT	89,04	67,78	92,66	68,20
LORETTE	90,85	73,85	85,39	74,18
MARCENOD	57,67	65,61	68,98	65,73
PAVEZIN	79,85	65,64	57,85	65,73
RIVE DE GIER	93,14	71,13	79,74	71,17
ROCHE LA MOLIERE	81,05	67,67	89,04	67,85
ST BONNET LES OULES	83,31	66,33	86,53	66,43
ST CHAMOND – L'HORME	88,39	68,85	86,03	68,90
ST GALMIER	85,54	67,81	91,42	67,71
ST ETIENNE – LA TOUR EN JAREZ	87,41	77,47	86,90	77,84
ST GENEST LERPT	83,63	67,89	93,29	68,24
ST HEAND	82,13	66,50	85,15	66,42
ST JOSEPH	76,31	66,63	74,76	66,47
ST MARTIN LA PLAINE	91,47	66,55	83,37	67,53
ST PAUL EN CORNILLON	89,30	66,90	86,60	66,77
ST PAUL EN JAREZ	88,92	68,01	90,74	67,90
ST PRIEST EN JAREZ	74,16	70,85	81,06	71,31
STE CROIX EN JAREZ	90,76	65,66	80,35	65,65
UNIEUX	80,51	68,57	67,90	68,67
VILLARS	89,95	69,36	87,32	69,28
REGIE DU FURAN	72,38	67,84	69,89	67,99
Structure de production de la moyenne vallée du Gier.	96,31	-	98,33	-

Au cours de 2020, les services de Firminy, Pavezin et Unieux n'atteignent pas le rendement minimum imposé par décret.



	2019			2020		
	Indice linéaire de consommation [ILC en m³/j/km]	Indice linéaire des volumes non comptés [ILVNC m³/km/j]	Indice linéaire de pertes en réseau [ILP en m³/j/km]	Indice linéaire de consommation [ILC en m³/j/km]	Indice linéaire des volumes non comptés [ILVNC m³/km/j]	Indice linéaire de pertes en réseau [ILP en m³/j/km]
ANDREZIEUX BOUTHEON	46,96	3,34	3,30	46,97	3,13	3,07
CALOIRE	4,17	1,11	0,98	4,60	0,98	0,91
CELLIEU/CHAGNON	11,07	2,96	2,58	12,02	3,60	2,92
CHAMBOEUF	6,97	1,36	1,14	7,69	1,36	1,14
CHATEAUNEUF	8,66	2,58	2,44	8,83	2,47	2,15
DOIZIEUX – FARNAY - LA TERRASSE/DORLAY	5,70	1,90	1,75	5,78	2,38	2,16
FIRMINY	51,81	21,54	19,31	53,75	25,83	24,29
FONTANES	9,62	2,37	2,23	8,21	1,49	1,34
FRAISSES	8,54	3,66	3,56	9,17	1,79	1,79
GENILAC	14,66	2,94	2,78	14,01	3,40	3,34
LA FOUILLOUSE	9,43	2,84	2,24	9,90	1,03	0,72
LA GIMOND	3,76	2,37	2,19	4,21	2,26	2,07
LA GRAND CROIX	19,69	4,04	3,75	21,45	4,47	4,12
LA RICAMARIE	17,97	5,40	5,25	18,37	4,56	4,54
LA VALLA EN GIER	3,66	1,58	1,32	3,90	0,96	0,96
LE CHAMBON FEUGEROLLES	14,73	5,54	4,67	14,77	6,39	5,48
L'ETRAT	13,90	1,80	1,71	16,01	1,33	1,27
LORETTE	44,24	4,69	4,45	45,88	8,18	7,83
MARCENOD	3,06	2,37	2,24	3,64	1,70	1,64
PAVEZIN	3,21	0,85	0,81	3,63	2,69	2,65
RIVE DE GIER	30,64	3,24	2,26	30,84	8,88	7,84
ROCHE LA MOLIERE	13,33	3,32	3,12	14,25	1,88	1,76
ST BONNET LES OULES	6,67	1,79	1,34	7,13	1,54	1,11
ST CHAMOND – L'HORME	19,25	3,42	2,59	19,49	4,10	3,16
ST GALMIER	14,04	2,59	2,37	13,55	1,48	1,27
ST ETIENNE – LA TOUR EN JAREZ	62,33	10,53	8,98	64,18	11,20	9,67
ST GENEST LERPT	14,46	3,01	2,83	16,20	1,35	1,16
ST HEAND	7,49	1,68	1,63	7,08	1,31	1,23
ST JOSEPH	8,16	2,55	2,53	7,35	2,50	2,48
ST MARTIN LA PLAINE	17,77	1,87	1,66	12,66 *	2,59	2,53
ST PAUL EN CORNILLON	9,51	1,20	1,14	8,83	1,44	1,36
ST PAUL EN JAREZ	15,03	2,03	1,87	14,52	1,63	1,48
ST PRIEST EN JAREZ	29,24	10,41	10,19	31,56	7,61	7,38
STE CROIX EN JAREZ	3,30	0,41	0,34	3,23	0,82	0,79
UNIEUX	17,86	4,53	4,32	18,34	8,98	8,67
VILLARS	21,81	3,28	2,44	21,38	4,19	3,10
REGIE DU FURAN	14,21	5,53	5,42	14,96	6,55	6,44
Structure de production de la moyenne vallée du Gier	152,27	6,11	5,84	139,74	2,63	2,36

\* La mise à jour du linéaire de réseau du service (+ 10 km environ) impacte le calcul des indices.



## Légende

### Reseau rural

- ILP < 1,5 (Bon)
- 1,5 < ILP < 2,5 (Acceptable)
- 2,5 < ILP < 4 (Médiocre)
- ILP > 4 (Mauvais)

### Reseau semi rural

- ILP < 3 (Bon)
- 3 < ILP < 5 (Acceptable)
- 5 < ILP < 8 (Médiocre)
- ILP > 8 (Mauvais)

### Reseau urbain

- ILP < 7 (Bon)
- 7 < ILP < 10 (Acceptable)
- 10 < ILP < 15 (Médiocre)
- ILP > 15 (Mauvais)

# Annexes

---

- Tableau : Réservoirs des services AEP de Saint Etienne Métropole
- Tableau : Pompages des services AEP de Saint Etienne Métropole
- Tableau : Travaux réalisés en 2020
- Note d'information aux maires de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne
- Note d'information aux maires de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse

**Réservoirs des services d'eau potable  
de Saint Etienne Métropole**

Service	Nom de l'ouvrage	Localisation	Volume (m <sup>3</sup> )	Nombre de cuves	Fonctionnement
<b>ANDREZIEUX BOUTHEON</b>	Château d'eau	La Chapelle	1 500	1	
	Bas Service - Citerne		300	2	
<b>CALOIRE</b>	La France		250	1	
	La Roche		70	1	
<b>CELLIEU/CHAGNON</b>	Pas de réservoir				
<b>CHAMBOEUF</b>	Terre Rouge		400	3	
<b>CHATEAUNEUF</b>	Pas de réservoir				
<b>DOIZIEUX – FARNAY - LA TERRASSE/DORLAY</b>	Doizieux Haut Service		460	2	
	Balaterie	Doizieux	35	1	
	St Just		460	2	
	Avaize		50	1	
	Farnay		660	2	1 cuve 130 m <sup>3</sup> HS
	Ban		10	1	
<b>FIRMINY</b>	Marcoux		1 000	1	
	Très haut service		100	1	
<b>FONTANES</b>	Paqueroux		150	1	
	Sept Pins		300	1	
	Terreplate		150	1	
<b>FRAISSES</b>	Haut Montessus		125	1	
	Pin		1 000	1	
	Marseille		500	1	
	La Rivoire		30	1	
<b>GENILAC</b>	Pas de réservoir				
<b>LA FOUILLOUSE</b>	Le Vernay		1 500	1	
	Monichard		1 000	1	
	Les Grandes Granges		200	1	
<b>LA GIMOND</b>	Pas de réservoir				
<b>LA GRAND CROIX</b>	Pas de réservoir				
<b>LA RICAMARIE</b>	Château Brulé		350		
	Bessy		2350	2	
<b>LA TALAUDIÈRE</b>	La Combe		500	3	
<b>LA VALLA EN GIER</b>	Rossilol		30	1	
	Bourg		75	1	
	Lotissement		300	1	
	Pissord		100	1	



Service	Nom de l'ouvrage	Localisation	Volume (m <sup>3</sup> )	Nombre de cuves	Fonctionnement
<b>LE CHAMBON FEUGEROLLES</b>	Cotatay Droit		1 000	2	
	Cotatay Gauche		1 000	1	
	Michalière Bas		500	1	
	Michalière Haut		500	2	
	Latour Est 1		1 000	1	
	Latour Est 2		1 000	1	
	Latour Ouest 1		1 000	1	
	Poix		200	1	
<b>L'ETRAT</b>	Orangerie		500	1	
<b>LORETTE</b>	Le Plan		500	1	HS
<b>MARCENOD</b>	Brunetton		100	1	
	Les Groles		45	1	
	La Combe		100	1	
<b>PAVEZIN</b>	Haut Service		75	2	
	Bas Service		75	2	
<b>RIVE DE GIER</b>	Couzon		1 500		
	Mollard		1 500	2	
	Flaches Maniquet		1 000	1	
	Grandes Flaches		1 000	2	
<b>ROCHE LA MOLIERE</b>	Le Devey		1 000	2	
	La Piotière		500	1	
<b>ST BONNET LES OULES</b>	Le Blanc		500	1	
	Le Bourg		200	2	
<b>ST CHAMOND – L'HORME</b>	Cote Bois		100	1	
	Super Chavanne		500	1	
	Chavanne		120	1	
	Grange Bruyas		1 250	2	
	Pasteur		1 000	1	
	Font Cottin		100	1	
	La Martinière 1		2 000	1	
	La Martinière 2		2 200	2	
	Bonzieux		1 000	1	
	Layat		4 000	2	
	Les Egaux		100	1	
	La Bruyassière		80	1	
	Peyrard		15	1	HS
	Le Fay		200	1	HS
	Saint-Martin		1 000	1	
	Montanerie		60	1	
	Lardière		60	1	
La Renaudière		4 000	2		
<b>ST GALMIER</b>	La Bérinche		500	1	
	Le Vernay		500	1	

Service	Nom de l'ouvrage	Localisation	Volume (m <sup>3</sup> )	Nombre de cuves	Fonctionnement
<b>ST ETIENNE – LA TOUR EN JAREZ</b>	Bardonnanche	la Tour en Jarez	80		
	Bourg	la Tour en Jarez	200		
	la Dame Blanche		4 000		
	Jardin des Plantes		10 000		
	Michon		4 000		
	Musée		200		
	Pépinière		200		
	Montreynaud		2 000		
	Portail Rouge		7 000		
	Réjaillère Bas		4 000		
	Cret Tharraud	Saint Victor sur Loire	180		
	Guet	Saint Victor sur Loire	1 000		
	Réjaillère Haut		2 000		
	Bourg	Rochetaillée	400		
	Essertines	Rochetaillée	80		
	Salvaris	Rochetaillée	9		
	Solaure		20 000		
	Bourg	Saint Victor sur Loire	200		
Queret	Saint Victor sur Loire	80			
la Vionne		2 000			
<b>ST GENEST LERPT</b>	Bugnettes		1 000		
<b>ST HEAND</b>	Louison		2 000	4	
	Montpailloux		650	2	
	Le Coin		240	2	
	Joyaux		100	1	
	Bâche de Boissonnier		8		
<b>ST JEAN BONNEFONDS</b>	La Ronze		1 000	2	
	L'Hopital - Métrotech		750	1	
<b>ST JOSEPH</b>	Grenod		100		
	Berieux		200	2	
	Bissieux		80	1	Défense incendie
	La Plaine		150		
<b>ST MARTIN LA PLAINE</b>	Les Appros		1 400	4	
<b>ST PAUL EN CORNILLON</b>	La Soulière		600	2	
	Les Girards		200	1	
	Lyet		100	1	
<b>ST PAUL EN JAREZ</b>	Monthieu		50	1	
	They		50	1	
<b>ST PRIEST EN JAREZ</b>	Sainte Marguerite		400	2	
	Le Crêt		80	1	

Service	Nom de l'ouvrage	Localisation	Volume (m <sup>3</sup> )	Nombre de cuves	Fonctionnement
<b>STE CROIX EN JAREZ</b>	Chez Targe		100		
	La Challe		200		
	La Madonne		150		
<b>SORBIERS</b>	La Flache		1 000	2	
	L'Oeuf		2 000	3	
	Les Alouettes		200	2	
	Sapey		100	1	
<b>UNIEUX</b>	Lardier		250	1	
<b>VILLARS</b>	Le Grand Charlieu		1 500	1	
<b>Ex SI Barrages</b>	Station des 4 Vents	Firminy	3 000	3	
<b>Ex SIAEMVG</b>	Vigelon	Saint Paul en Jarez	1 000	2	
	Dorlay	La Terrasse sur Dorlay	1 000	1	
	Bessy	Saint Paul en Jarez	2 000	2	
	Plat du Puy	Farnay	2 000	1	
	Granay	Chateauneuf	500	1	
	Crêt des Charmes	Cellieu	400	3	
	Bourg	Cellieu	1 000	2	
	Peyrieux	Cellieu	60	1	
	Les Echeries	Cellieu	200	1	
	La Croix de Chaire	Genilac	200	1	HS
	Les Peupliers	Genilac	800	2	
	Lachal	Genilac	400	2	
La Cula	Genilac	600	3		
<b>TOTAL</b>	135		132 982		

**Pompages des services d'eau potable  
de Saint Etienne Métropole**

Service	Nom de l'ouvrage	Localisation	Capacité	Volume bête
<b>ANDREZIEUX BOUTHEON</b>	Pas de pompage			
<b>CALOIRE</b>	La France/la Roche		2 x 5 m <sup>3</sup> /h	
	La Mure		2 x 12 m <sup>3</sup> /h	
<b>CELLIEU/CHAGNON</b>	Echéries	Cellieu	3 m <sup>3</sup> /h	
<b>CHAMBOEUF</b>	Le Becot		30 m <sup>3</sup> /h	60 m <sup>3</sup>
	Percivent		6 m <sup>3</sup> /h	
	Réservoir Terre Rouge		6 m <sup>3</sup> /h	
<b>CHATEAUNEUF</b>	Madinay		6 m <sup>3</sup> /h	
<b>DOIZIEUX – FARNAY - LA TERRASSE/DORLAY</b>	Vincendon		2 x 47 m <sup>3</sup> /h	
	Stade		2 x 2,2 m <sup>3</sup> /h	
	Soleil		2 x 3 m <sup>3</sup> /h	
	Doizieux Haut Service		2 x 4,5 m <sup>3</sup> /h	
	Aveize		2 x 9,5 m <sup>3</sup> /h	
	La Carrerarie		10 m <sup>3</sup> /h	
	Réservoir Farnay		2 x 6,9 m <sup>3</sup> /h	
<b>FIRMINY</b>	Traitement - Marcoux		100 m <sup>3</sup> /h	
	Marcoux - Très haut service			
<b>FONTANES</b>	La Guichardière		2 x 40 m <sup>3</sup> /h	70 m <sup>3</sup>
	Terreplate		2 x 9 m <sup>3</sup> /h	
<b>FRAISSES</b>	Marseille		2 x 70 m <sup>3</sup> /h	
<b>GENILAC</b>	Pas de pompage			
<b>LA FOUILLOUSE</b>	Pompage Vernay Bas		2 x 96 m <sup>3</sup> /h	
	Vernay Haut		2 x 48 m <sup>3</sup> /h + 28 m <sup>3</sup> /h	
<b>LA GIMOND</b>	Pas de pompage			
<b>LA GRAND CROIX</b>	Pas de pompage			
<b>LA RICAMARIE</b>	Château Brulé		2 x 10 m <sup>3</sup> /h	25 m <sup>3</sup>
	Plein Soleil			
<b>LA TALAUDIÈRE</b>	Rue Mendès France		2 x 32 m <sup>3</sup> /h	
<b>LA VALLA EN GIER</b>	La Jeanne			10 m <sup>3</sup>
	La Rive		6 m <sup>3</sup> /h	10 m <sup>3</sup>
	Les Mures			
	Chirat			
	Rossilol			

Service	Nom de l'ouvrage	Localisation	Capacité	Volume bêche
<b>LE CHAMBON FEUGEROLLES</b>	Latour		4 x 90 m <sup>3</sup> /h	
	Château de Feugerolles		2 x 6 m <sup>3</sup> /h	
	Poix		4 m <sup>3</sup> /h	
	Trablaine		2 x 16 m <sup>3</sup> /h	5 m <sup>3</sup>
<b>L'ETRAT</b>	L'Orangerie		2 x 110 m <sup>3</sup> /h	15 m <sup>3</sup>
	La Ferrandière		21 et 9 m <sup>3</sup> /h	
	Biarras		3 x 20 m <sup>3</sup> /h	
	surpresseur de l'Orangerie		14 et 13,8 m <sup>3</sup> /h	
	Les Cumines		2 x 4,5 m <sup>3</sup> /h	40 m <sup>3</sup>
	La Gouyonnière		2 x 3 m <sup>3</sup> /h	1,9 m <sup>3</sup>
<b>LORETTE</b>	Pas de pompage			
<b>MARCENOD</b>	La Combe		2 x 0,5 m <sup>3</sup> /h	
<b>PAVEZIN</b>	Pas de pompage			
<b>RIVE DE GIER</b>	Couzon		2 x 300 m <sup>3</sup> /h	
	Les Grandes Flaches		5,8 m <sup>3</sup> /h	
<b>ROCHE LA MOLIERE</b>	La Croix de la Garde		2 x 10 m <sup>3</sup> /h	60 m <sup>3</sup>
<b>ST BONNET LES OULES</b>	Les Brosses		30 m <sup>3</sup> /h	60 m <sup>3</sup>
	Les Varennes		17 m <sup>3</sup> /h	10 m <sup>3</sup>
<b>ST CHAMOND – L'HORME</b>	Chavanne		2 x 8 m <sup>3</sup> /h	
	Accélérateur Chavanne		4 m <sup>3</sup> /h	
	Ollagnières		2 x 10 m <sup>3</sup> /h	20 m <sup>3</sup>
	Martinière		2 x 300 m <sup>3</sup> /h	
	Layat		2 x 45 m <sup>3</sup> /h	
	Le Chatelet – Les Egaux		2 x 3 m <sup>3</sup> /h	14 m <sup>3</sup>
	La Renaudière		2 x 60 m <sup>3</sup> /h	
	Maison Neuve		2 x 8,5 m <sup>3</sup> /h	5 m <sup>3</sup>
	Bagnara		2 x 6 m <sup>3</sup> /h	4 m <sup>3</sup>
	Pasteur		2 x 80 m <sup>3</sup> /h	
	La Rivoire		2 x 45 m <sup>3</sup> /h	
	Baraques		2 x 8 m <sup>3</sup> /h	
	Vers SIAEMVG		2 x 300 m <sup>3</sup> /h	
	Truzeau		2 x 1,6 m <sup>3</sup> /h	1 m <sup>3</sup>
	La Bruyassière		1 x 6 m <sup>3</sup> /h	
	Le Fay		2 x 4,5 m <sup>3</sup> /h	
	Cussieux		2 x 4 m <sup>3</sup> /h	5 m <sup>3</sup>
Devay Coulaux		2 x 5,7 m <sup>3</sup> /h		
<b>ST GALMIER</b>	Pont Chambon		250 m <sup>3</sup> /h	250 m <sup>3</sup>

Service	Nom de l'ouvrage	Localisation	Capacité	Volume bête
<b>ST ETIENNE – LA TOUR EN JAREZ</b>	Laya		12 m <sup>3</sup> /h	
	les Fougères		12 m <sup>3</sup> /h	
	Thoinet		12 m <sup>3</sup> /h	
	la Croix du Vrai	La Tour en Jarez	60 m <sup>3</sup> /h	
	Vionne Michon		2 120 m <sup>3</sup> /h	
	Montreynaud			
	Portail rouge			
	Réjaillère Bas			
	Cret Tharraud			
	Guét	Saint Victor sur Loire		
<b>ST GENEST LERPT</b>	Minois		2 x 13,5 m <sup>3</sup> /h	10 m <sup>3</sup>
	Landuzière		2 x 5 m <sup>3</sup> /h	
	Crêt de la Vigne		3 x 16 m <sup>3</sup> /h	
	Petit Bourbon		2 x 7,2 m <sup>3</sup> /h	
<b>ST HEAND</b>	Les Joyaux		2 x 130 m <sup>3</sup> /h	
	Le Coin		2 x 120 m <sup>3</sup> /h	
	Louison		2 x 65 m <sup>3</sup> /h	
	Marthouret		2 x 3,6 m <sup>3</sup> /h	
<b>ST JEAN BONNEFONDS</b>	Bel Air ou Grand Cimetière		3 x 35 m <sup>3</sup> /h	
<b>ST JOSEPH</b>	Pas de pompage			
<b>ST MARTIN LA PLAINE</b>	Les Grandes Flaches		2 x 80 m <sup>3</sup> /h	60 m <sup>3</sup>
	Grenod		2 x 50 m <sup>3</sup> /h	
	Champagnière		2 x ?	
<b>ST PAUL EN CORNILLON</b>	Soulière		30 et 23 m <sup>3</sup> /h	
	Bois de la Rive		2 x 8 m <sup>3</sup> /h	HS
	Le Lyet		1 x 5 m <sup>3</sup> /h	Accélérateur
	Gampille		1 x 22 m <sup>3</sup> /h	
	Clos du Plateau		2 x 10 m <sup>3</sup> /h	
<b>ST PAUL EN JAREZ</b>	Moulin Payre		2 x 13 m <sup>3</sup> /h	
	Monthieu		2 x 3 m <sup>3</sup> /h	
<b>ST PRIEST EN JAREZ</b>	Sainte Marguerite		2 x 15 m <sup>3</sup> /h	
	Le Crêt		2 x 14 m <sup>3</sup> /h	
	Le Levant		2 x 10 m <sup>3</sup> /h	
<b>STE CROIX EN JAREZ</b>	Pas de pompage			
<b>SORBIERS</b>	La Vaure		3 x 125 m <sup>3</sup> /h	
	Flache		2 x 115 m <sup>3</sup> /h	
	Sapey		2 x 5 m <sup>3</sup> /h	
	Les Alouettes		2 x 8 m <sup>3</sup> /h	
	Croix Rouge		2 x 11 m <sup>3</sup> /h	
	Montgirard		2 x 3 m <sup>3</sup> /h	
<b>UNIEUX</b>	Pas de pompage			
<b>VILLARS</b>	Pas de pompage			

Service	Nom de l'ouvrage	Localisation	Capacité	Volume bête
<b>Ex SIAEMVG</b>	Bessy	Saint Paul en Jarez	2 x 200 m <sup>3</sup> /h	
	Frontignat	La Grand Croix	2 x 80 m <sup>3</sup> /h	
	Charme	Cellieu	2 x 35 m <sup>3</sup> /h	
	Peyrieux	Cellieu	2 x 10 m <sup>3</sup> /h	
	Echeries	Cellieu	2 x 10 m <sup>3</sup> /h	
	Peupliers	Génilac	2 x 100 m <sup>3</sup> /h	
	Lachal	Génilac	2 x 20 m <sup>3</sup> /h	
	Granay	Chateauneuf	2 x 60 m <sup>3</sup> /h	HS
<b>Nombre d'ouvrages total</b>	<b>110</b>			

**Travaux sur les infrastructures de distribution  
réalisés en 2020**

Service	Localisation des travaux	Objet	Linéaire	Coût (K€)
<b>ANDREZIEUX-BOUTHEON</b>	Lotissement les Vernes	Renouvellement de 140 m en PEHD 90 mm et 60 mm	140	40
<b>ANDREZIEUX-BOUTHEON</b>		Renouvellement de 8 branchements en plomb		25
<b>ANDREZIEUX-BOUTHEON</b>	Rue Molière	Compteur de sectorisation		10,7
<b>CALOIRE</b>	Centre bourg	Renouvellement du réseau et des branchements Canalisation principale : 392ml de Fonte DN100 + 184ml de PEHD DN63 Branchements (22) : 39ml de PEHD DN25 + 39ml de PEHD DN50	513	123
<b>CELLIEU</b>	Route des Etangs	Déviation colonne AEP	55	10,68
<b>CELLIEU</b>	Route de l'Aqueduc	Reprise branchement AEP		0,2
<b>CHATEAUNEUF</b>	Impasse des Giraudières	Extension AEP	142	51,6
<b>DOIZIEUX</b>	Hameau de Saint-Just	Renouvellement d'une canalisation en fonte 100 mm sur 195 m + branchements	195	98,3
<b>FARNAY</b>	Chemin du Petit Diable	Renouvellement conduite AEP	150	33,7
<b>FIRMINY</b>	Bd de la Corniche	Renouvellement du réseau et des branchements 480ml de réseau : 425ml de DN300 fonte + 10ml de DN250 fonte + 20ml de DN200 fonte + 25ml de DN100 fonte 3 branchements : 5ml PEHD DN40 + 15ml PEHD DN25	480	141
<b>FIRMINY</b>	Chemin des 4 vents	Renouvellement de 12 branchements (régie)		3
<b>FONTANES</b>	Rue des Alpes	Renouvellement de 150 m en PEHD 100 mm	150	30
<b>FRAISSES</b>	rue du Cimetière	Renouvellement du réseau et des branchements 145ml de fonte DN60 +15ml de PEHD DN25 (3 branchements) + 100ml de PEHD DN40	145	44
<b>FRAISSES</b>	Divers réservoirs et réseaux	Changement vannes, hydrostab, vases d'expansion	/	17
<b>GENILAC</b>	Lotissement Manissol	Renouvellement de 12 m en fonte 100 mm et de 17 m en PEHD 63 mm	29	21,2
<b>LA GIMOND</b>	Chemin Picard	Dévoisement d'une canalisation sur 35 m en PEHD 90 mm	35	7
<b>LA GRAND CROIX</b>	Rue de la Péronnière	Reprise branchement AEP		6,8
<b>LA RICAMARIE</b>	Rue du Guisay, chemin d'Aguillon, RD3088	renouvellement de réseau et maillage 210ml de Fonte DN150 + 208ml de fonte DN200 + 10ml de PEHD DN25 (2 branchements)	418	123
<b>LA RICAMARIE</b>	rue Waldeck Rousseau	Renouvellement de 13 branchements : 33ml de PEHD DN25 + 10ml de PEHD DN 32		35
<b>LA TALAUDIÈRE</b>	Rue Ronsard	Renouvellement de 600 m de fonte 100 mm	600	136
<b>LE CHAMBON</b>	Toute la commune	Sectorisation des réseaux d'eau potable	/	85,5



<b>FEUGEROLLES</b>				
<b>L'ETRAT</b>	Rue des Cumines	Renouvellement de 775 m en PEHD 63 mm et 273 m en PEHD 50 mm	1048	225
<b>L'HORME</b>	Rue des Artanches	Renouvellement conduite AEP	170	61,3
<b>L'HORME</b>	Avenue Berthelot Tranche 1 et 2	Renouvellement conduite AEP	915	114,8
<b>L'HORME</b>	Avenue Berthelot Tranche 3	Renouvellement conduite AEP	1235	150,9
<b>LORETTE</b>	2 rue Saint Joseph	Reprise branchement plomb AEP		1,4
<b>LORETTE</b>	23 rue Eugène Brosse	Reprise branchement plomb AEP		2,1
<b>LORETTE</b>	Rue Louis Pasteur	Reprise branchement AEP		2,6
<b>RIVE DE GIER</b>	Divers rues	Reprise 7 branchements plomb AEP		13,6
<b>ROCHE LA MOLIÈRE</b>	rue des Jacinthes	Renouvellement du réseau et des branchements Réseau principal : 322 ml de fonte DN100 Branchements : 23 (350 ml de PEHD DN 25)	322	87
<b>ROCHE LA MOLIÈRE</b>	rue Bizet Et Massenet	Renouvellement du réseau et des branchements Réseau principal : 435 ml de fonte DN100 Branchements : 40 (350 ml de PEHD DN 25, 40 ml de PEHD et 110 ml de PEHD DN63)	435	113
<b>ROCHE LA MOLIÈRE</b>	rue Marcel Paul	Renouvellement du réseau 90 ml de Fonte DN100 + 6 ml de PEHD DN25 (3 branchements)	90	22
<b>SAINT CHAMOND</b>	Rue du Général de Gaulle	Renouvellement conduite AEP	2400	84
<b>SAINT CHAMOND</b>	Impasse Pasteur	Ventouse sur réseau AEP		1,5
<b>SAINT CHAMOND</b>	Lieu dit Chavane	Renouvellement conduite AEP	400	76
<b>SAINT CHAMOND</b>	Lieu dit La Botarie	Renouvellement conduite AEP	392	47,4
<b>SAINT CHAMOND</b>	Lieu dit Chavane	Reprise branchement AEP	35	5,1
<b>SAINT CHAMOND</b>	Rue de la Prarie	Renouvellement conduite AEP	660	88,7
<b>SAINT CHAMOND</b>	Rue Louis Braille	Renouvellement conduite AEP	420	112,5
<b>SAINT ETIENNE</b>	Rue Guy Colombet	Renouvellement de la canalisation existante DN 100 mm par la technique de tubage avec la pose d'une canalisation PEHD 63 mm sur une longueur de 60 m.	60	18
<b>SAINT ETIENNE</b>	Rue Gabriel Péri- Partie 1	Renouvellement de la canalisation existante DN 150 mm par la technique de tubage avec la pose d'une canalisation PEHD 140 mm sur une longueur de 300 m.	300	92
<b>SAINT ETIENNE</b>	Rue Gabriel Péri- Partie 2	Renouvellement de la canalisation existante DN 150 mm par la technique de tubage avec la pose d'une canalisation PEHD 140 mm sur une longueur de 594 m.	594	126
<b>SAINT ETIENNE</b>	Rue de la Béraudière - Croix de l'Orme	Renouvellement de la canalisation existante DN 250 mm par la technique de tubage avec la pose d'une canalisation PEHD 225 mm sur une longueur de 426 m. Suppression de la conduite DN 200 mm en fonte grise de la Ricamarie.	426	112
<b>SAINT ETIENNE</b>	Rues Bossuet - O. Brugnault - A. Paré	Renouvellement des canalisations existantes par la technique de tubage: DN 110 et 100 mm avec la pose d'une canalisation PEHD 90 mm	372	56

		sur 316 m et DN 80 mm avec la pose d'une canalisation PEHD 63 mm sur 56 m.		
<b>SAINT ETIENNE</b>	Rue Ambroise Paré	Renouvellement de la canalisation existante DN 135 mm par la technique de tubage avec la pose d'une canalisation PEHD 125 mm sur une longueur de 240 m. Pose d'une conduite en fouille ouverte DN 50 mm sur 150 m.	390	90
<b>SAINT ETIENNE</b>	Rue Camille Pelletan	Renouvellement des canalisations existantes par la technique de tubage: DN 100 mm avec la pose d'une canalisation PEHD 90 mm sur 65 m et DN 80 mm avec la pose d'une canalisation PEHD 75 mm sur 85 m.	150	25
<b>SAINT ETIENNE</b>	Rue Jacob	Renouvellement de la canalisation existante DN 100 mm par la technique de tubage avec la pose d'une canalisation PEHD 90 mm sur une longueur de 97 m.	97	23
<b>SAINT ETIENNE</b>	Rues Lamendin - Desroches	Rue Arthur Lamendin : renouvellement de la canalisation existante DN 80 mm par la technique de tubage avec la pose d'une canalisation PEHD 75 mm sur 45 m et extension de 30 m en PEHD 75 mm. Rue Moisson Desroches : renouvellement des canalisations existantes par la technique de tubage : DN 100 mm avec du PEHD 90 mm sur 24 m et DN 80 mm avec du PEHD 75 mm sur 97 m.	196	38
<b>SAINT ETIENNE</b>	Rue de l'Egalerie	Renouvellement de la canalisation existante DN 200 mm par la technique de tubage avec la pose d'une canalisation PEHD 140 mm sur une longueur de 205 m.	205	50
<b>SAINT ETIENNE</b>	Bd Robert Maurice - Rue et Impasse Montferré	Renouvellement des canalisations existantes par la technique de tubage: DN 300 mm avec la pose d'une canalisation PEHD 280 mm sur 35 m, DN 150 mm avec la pose d'une canalisation PEHD 140 mm sur 230m et DN 80 mm avec la pose d'une canalisation PEHD 75 sur 175m.	440	125
<b>SAINT ETIENNE</b>	Rue du Sous-Lieutenant Joseph Vergnette	Renouvellement des canalisations existantes DN 100 et 80 mm par la technique de tubage avec la pose d'une canalisation PEHD 75 mm sur une longueur de 110 m.	110	24
<b>SAINT ETIENNE</b>	Allée des Cerisiers	Renouvellement de la canalisation existante DN 80 mm par la technique de tubage avec la pose d'une canalisation PEHD 75 mm sur une longueur de 140 m.	140	31
<b>SAINT ETIENNE</b>	Place des Clématites et rue des Alisiers	Renouvellement de la canalisation existante DN 80 mm par la technique de tubage avec la pose d'une canalisation PEHD 75 mm sur une longueur de 290 m.	290	52
<b>SAINT ETIENNE</b>	Rue Testenoire Lafayette	Renouvellement de la canalisation existante DN 100 mm par la technique de tubage avec la pose d'une canalisation PEHD 90 mm sur une longueur de 176 m.	176	45

<b>SAINT ETIENNE</b>	Rue Jean Allemane - Partie 1	Renouvellement de la canalisation existante DN 80 mm par la technique de tubage avec la pose d'une canalisation PEHD 75 mm sur une longueur de 175 m.	175	30
<b>SAINT ETIENNE</b>	Rue des Trois Glorieuses	Renouvellement de la canalisation existante DN 200 mm par la technique de tubage avec la pose d'une canalisation PEHD 180 mm sur une longueur de 84 m.	84	31
<b>SAINT ETIENNE</b>	Rue des Floralties	Renouvellement de la canalisation existante DN 100 mm par la technique de tubage avec la pose d'une canalisation PEHD 90 mm sur une longueur de 130 m.	130	23
<b>SAINT ETIENNE</b>	Rue Guy Colombet, Rue de l'Egalerie, Rue Testenoire Lafayette, Rue Béraudière / Croix de l'Orme, Rue Ambroise Paré, Rue Gabriel Péri - Partie 1, Rue Bossuet - Rue Brugniaut, Bd Robert Maurice - Rue et impasse Montferré Rue Gabriel Péri - Partie 2, Rue Sous-Lieutenant J. Vergnette, Rue Jean Allemane - Partie 1, Allée des Cerisiers, Place des Clématites et Rue des Alisiers, Rue des trois Glorieuses, Rue Jacob, Rue Camille Pelletan, Rue Arthur Lamendin, Rue Moisson Desroches, Rue des Floralties	Renouvellement branchements grands travaux		584
<b>SAINT ETIENNE</b>		Branchements divers		202
<b>SAINT ETIENNE</b>		Vannes		30
<b>SAINT ETIENNE</b>		Renouvellement prélocalisateurs à poste fixe		90
<b>SAINT ETIENNE</b>	Barbanche	Extension AEP	1130	126
<b>SAINT GALMIER</b>	Chemin du Vervalet	Renouvellement de 175 m en PEHD 50 mm	175	28
<b>SAINT JEAN BONNEFONDS</b>	Rue Emile Zola	Renouvellement de 150 m en fonte 250 mm	150	109
<b>SAINT MARTIN LA PLAINE</b>	Coursière Chantelézard	Reprise branchement AEP		1,9
<b>SAINT MARTIN LA PLAINE</b>	Chemin des Chataigniers	Extension AEP	182	21
<b>SAINT MARTIN LA PLAINE</b>	Chemin de Fer	Extension AEP	79	9,3
<b>SAINT MARTIN LA PLAINE</b>	Route de Saint Martin	Reprise branchement AEP		5,5
<b>SAINT MARTIN LA PLAINE</b>	Chemin de Frigerin	Reprise branchement AEP		6,3

<b>SAINT PAUL EN CORNILLON</b>	Route du Barret	Renouvellement du réseau et des branchements 195 ML de Fonte DN100 + 36ml de PEHD DN 25 (11 branchements) + 25ml de PEHD DN50 (1 branchement)	195	36
<b>SAINT PAUL EN JAREZ</b>	Rue Grange Merlin	Reprise branchement AEP	45	7,7
<b>SAINT PAUL EN JAREZ</b>	Bayolle Le Haut	Extension réseau en PEHD 80 SRD diamètre 75 2000 ML et diamètre 32 112 ML	2000	148,2
<b>SAINT PRIEST EN JAREZ</b>	Rue Marthourey	Renouvellement de 200 m de fonte 150 mm	200	62,1
<b>SAINT VICTOR SUR LOIRE</b>	Allée de Condamines et allée de Grangent	Renouvellement du réseau et des branchements Réseau principal : 55ml de PEHD DN40 + 260ml de PEHD DN63 17 branchements (97ml de PEHD DN25)	315	86
<b>SORBIERS</b>		Renouvellement de 2 pompes (pompage La Flache et pompage La Vaure)		30
<b>SORBIERS</b>	Rue du Beaujolais	Renouvellement de 250 m de fonte 100 mm	250	85
<b>SORBIERS</b>	Lotissement Les Acacias	Renouvellement de 160 m de fonte 60 mm	160	60
<b>VILLARS</b>	Rue du Breuil	Renouvellement de 120 m de fonte 200 mm	120	54,7
<b>TOTAL</b>				<b>5 025,28</b>







Édition mars 2021  
CHIFFRES 2020

# L'agence de l'eau vous informe



## POURQUOI DES REDEVANCES ?

Les redevances des agences de l'eau sont des recettes fiscales environnementales perçues auprès de ceux qui utilisent l'eau et qui en altèrent la qualité et la disponibilité (consommateurs, activités économiques).

Les agences de l'eau redistribuent cet argent collecté sous forme d'aides pour mettre aux normes les stations d'épuration, fiabiliser les réseaux d'eau potable, économiser l'eau, protéger les captages d'eau potable des pollutions d'origine agricole, améliorer le fonctionnement naturel des rivières...

Au travers du prix de l'eau, chaque habitant contribue à ces actions au service de l'intérêt commun et de la préservation de l'environnement et du cadre de vie.

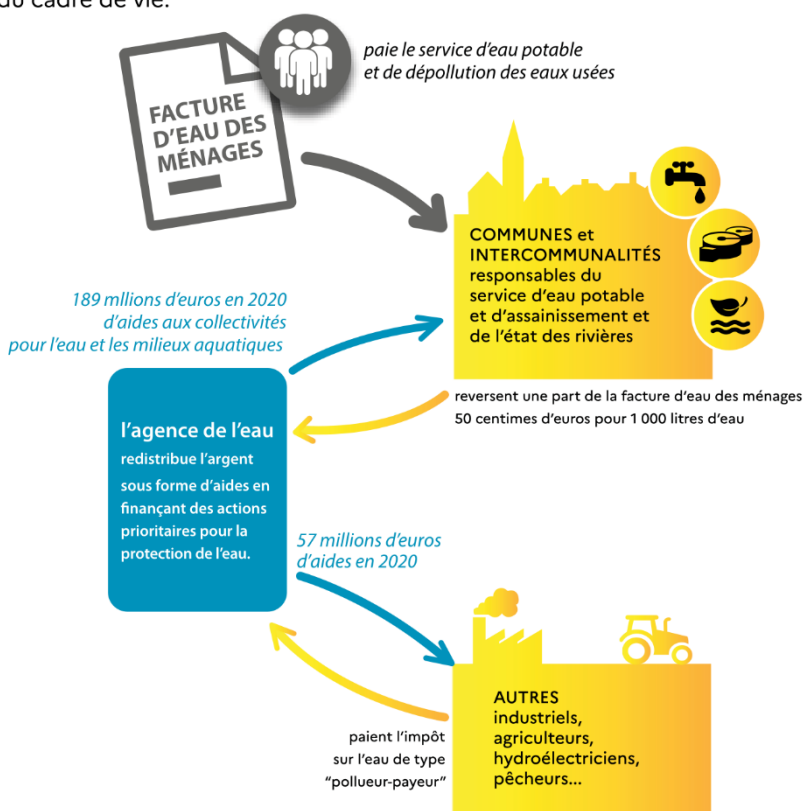
## LE SAVIEZ-VOUS ?

Le prix moyen de l'eau dans le bassin Loire-Bretagne est de 4,12 euros TTC/m<sup>3</sup>. Pour un foyer consommant 120 m<sup>3</sup> par an, cela représente une dépense de 494 euros par an et une mensualité de 41 euros en moyenne (estimation Loire-Bretagne d'après SISPEA • données agrégées disponibles - 2015).

Les composantes du prix de l'eau :

- le service de distribution de l'eau potable (abonnement, consommation)
- le service de collecte et de traitement des eaux usées
- Les redevances de l'agence de l'eau qui représentent en moyenne 12,16 % du montant de la facture d'eau
- les contributions aux organismes publics (VNF...) et l'éventuelle TVA

Pour obtenir une information précise sur votre collectivité, rendez-vous sur [www.services.eaufrance.fr](http://www.services.eaufrance.fr)



## NOTE D'INFORMATION

Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement

L'article L.2224-5 du code général des collectivités territoriales, modifié par la loi n°2016-1087 du 8 août 2016 - art.31, impose au **maire ou au président de l'établissement public de coopération intercommunale** l'obligation de présenter à son assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable destiné notamment à l'information des usagers. Ce rapport est présenté au plus tard dans les neuf mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné. Le maire ou le président de l'établissement public de coopération intercommunale y joint la note établie chaque année par l'agence de l'eau ou l'office de l'eau sur les redevances figurant sur la facture d'eau des abonnés et sur la réalisation de son programme pluriannuel d'intervention.



# D'OÙ PROVIENNENT LES REDEVANCES 2020 ?

En 2020, le montant global des redevances (tous usages de l'eau confondus) perçues par l'agence de l'eau s'est élevé à plus de 353 millions d'euros dont plus de 273 millions en provenance de la facture d'eau.

## recettes / redevances

### Qui paie quoi à l'agence de l'eau pour 100 € de redevances en 2020 ?

(valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 €) - source agence de l'eau Loire-Bretagne



**0,75 €**  
de redevance de pollution  
payé par les éleveurs concernés



**3,24 €**  
de redevance de pollution  
payés par les industriels (y compris réseaux de collecte) et les activités économiques concernés



**67,61 €** de redevance de pollution domestique payés par les abonnés (y compris réseaux de collecte)



**6,30 €** de redevance de pollutions diffuses payés par les distributeurs de produits phytosanitaires et répercutés sur le prix des produits



**100 €**  
de redevances perçues par l'agence de l'eau en 2020



**0,62 €** de redevance pour la protection du milieu aquatique payé par les usagers concernés (pêcheurs)



**2,59 €** de redevance de prélèvement payés par les irrigants



**7,03 €** de redevance de prélèvement payés par les activités économiques



**1,96 €** de redevance cynégétique payé par les usagers concernés (chasseurs)



**9,90 €** de redevance de prélèvement payés par les collectivités pour l'alimentation en eau

## À QUOI SERVENT LES REDEVANCES ?

Grâce à ces redevances, l'agence de l'eau apporte, dans le cadre de son programme d'intervention, des concours financiers (subventions) aux personnes publiques (collectivités territoriales...) ou privées (acteurs industriels, agricoles, associatifs...) qui réalisent des actions ou projets d'intérêt commun au bassin ayant pour finalité la gestion équilibrée des ressources en eau. Ces aides réduisent d'autant l'impact des investissements des collectivités, en particulier, sur le prix de l'eau.

## interventions / aides

### Comment se répartissent les aides pour la protection des ressources en eau pour 100 € d'aides en 2020 ?

(valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 € d'aides en 2020) - source agence de l'eau Loire-Bretagne. 2020 est la seconde année du 11<sup>e</sup> programme d'intervention (2019-2024) de l'agence de l'eau. Il apporte quelques modifications de financement.



**2,85 €**  
aux acteurs économiques pour la dépollution industrielle



**32,52 €**  
aux collectivités pour l'épuration et la gestion des eaux de pluie



**17,07 €**  
pour lutter contre les pollutions diffuses et protéger les captages



**100 €**  
d'aides accordées par l'agence de l'eau en 2020



**8,13 €**  
aux collectivités rurales et urbaines pour l'amélioration de la qualité du service d'eau potable



**14,23 €**  
pour la gestion quantitative et les économies d'eau



**16,67 €**  
principalement aux collectivités pour la préservation de la qualité et la richesse des milieux aquatiques



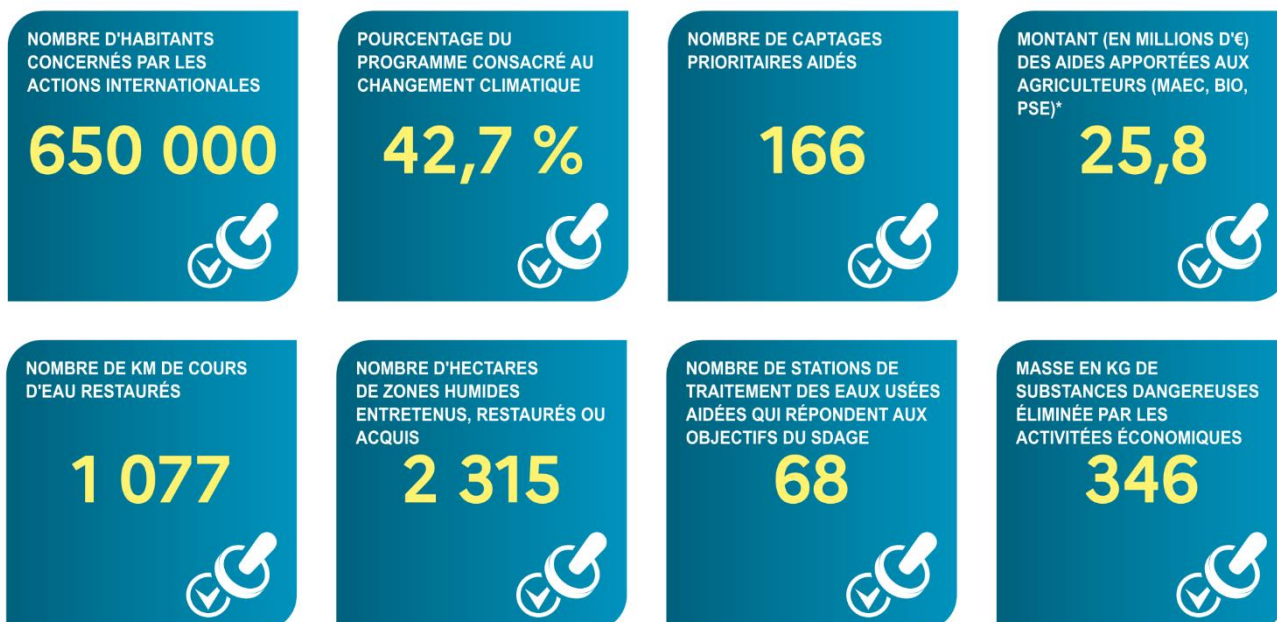
**8,53 €**  
pour l'animation des politiques de l'eau, la sensibilisation aux enjeux de l'eau et la solidarité internationale

En 2020, sur 100 euros d'aides, 22,11 euros sont destinés à la solidarité envers les communes rurales.

# ACTIONS AIDÉES PAR L'AGENCE DE L'EAU LOIRE-BRETAGNE EN 2020

L'année 2020 marque la seconde année du 11<sup>e</sup> programme d'intervention de l'agence de l'eau Loire-Bretagne et de son contrat d'objectif et de performance 2019-2024 signé avec l'État. Des indicateurs annuels permettent de mesurer et suivre les efforts des maîtres d'ouvrage et de l'agence de l'eau en faveur des ressources en eau et des milieux aquatiques.

## EN 2020...



\* MAEC : mesures agro-environnementales et climatiques / BIO : pour agriculture biologique / PSE : paiement pour services environnementaux

## FRANCE RELANCE

Le plan de relance gouvernemental « **France Relance** » doté de 100 milliards d'euros, délègue des crédits aux agences de l'eau. Le budget supplémentaire pour l'agence de l'eau Loire-Bretagne est de 43,7 millions d'euros. Il permet d'accompagner davantage de projets en faveur de la transition écologique. Il est mobilisé principalement sous la forme d'appels à projets avec une instruction des dossiers au fil de l'eau pour veiller à une rapide mobilisation des crédits. Les 43,7 millions d'euros de budget supplémentaire viennent abonder les 100 millions d'euros mobilisés dès juillet 2020 par l'agence de l'eau Loire-Bretagne pour la reprise des investissements pour l'eau.



Toutes les informations sur les appels à projets (date limite fixée au 30 juin 2021) :

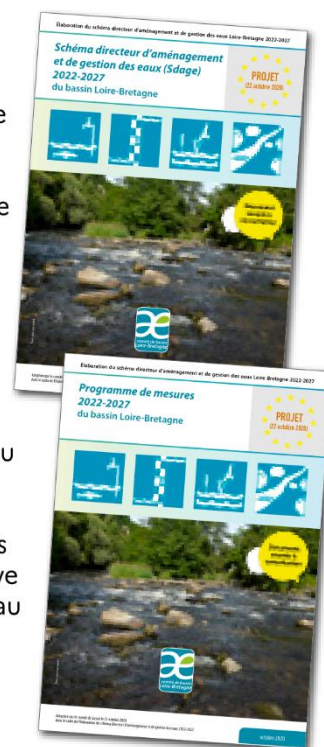
- > investissements des collectivités en faveur de l'alimentation en eau potable : <http://bit.ly/PR-EauPotable>
- > investissements en faveur de la réduction des rejets polluants et la mise en œuvre de l'autosurveillance : <http://bit.ly/PR-EauxUsees-Autosurv>
- > travaux de restauration de la continuité écologique des cours d'eau : <http://bit.ly/PR-Continuite>

## PROJET DE SDAGE ET DE PROGRAMME DE MESURES 2022-2027

Après l'état des lieux, point de départ du diagnostic sur le bassin, le comité de bassin Loire-Bretagne a adopté le 22 octobre 2020, le projet de Sdage 2022-2027 et son programme de mesures associé.

Ce vote permet de proposer le projet à la consultation du public et des assemblées à partir du 1<sup>er</sup> mars 2021.

La notion de bon état des eaux émane de la directive cadre européenne sur l'eau (ou DCE) du 23 octobre 2000. L'atteinte d'un bon état des eaux à horizon 2027 y est fixée.





## LA CARTE D'IDENTITÉ DU BASSIN LOIRE-BRETAGNE

Des sources de la Loire et de l'Allier jusqu'à la pointe du Finistère, le bassin Loire-Bretagne couvre 155 000 km<sup>2</sup>, soit 28 % du territoire métropolitain. Il correspond au bassin de la Loire et de ses affluents, du mont Gerbier-de-Jonc jusqu'à Nantes, de la Vilaine et des bassins côtiers bretons, vendéens et du Marais poitevin.

Il concerne 335 communautés de communes, plus de 6 800 communes, 36 départements et 8 régions en tout ou partie et plus de 13 millions d'habitants.

### Délégation Armorique

Parc technologique du zoopôle  
Espace d'entreprises Keraia - Bât. B  
18 rue de Sabot  
22440 PLOUFRAGAN  
Tél. : 02 96 33 62 45 - Fax : 02 96 33 62 42  
armorique@eau-loire-bretagne.fr

### Agence de l'eau Loire-Bretagne

9 avenue Buffon • CS 36339  
45063 ORLÉANS CEDEX 2  
Tél. : 02 38 51 73 73 - Fax : 02 38 51 74 74  
contact@eau-loire-bretagne.fr  
agence.eau-loire-bretagne.fr

### Délégation Centre-Loire

9 avenue Buffon • CS 36339  
45063 ORLÉANS CEDEX 2  
Tél. : 02 38 51 73 73 - Fax : 02 38 51 73 25  
centre-loire@eau-loire-bretagne.fr

### Délégation Maine-Loire-Océan

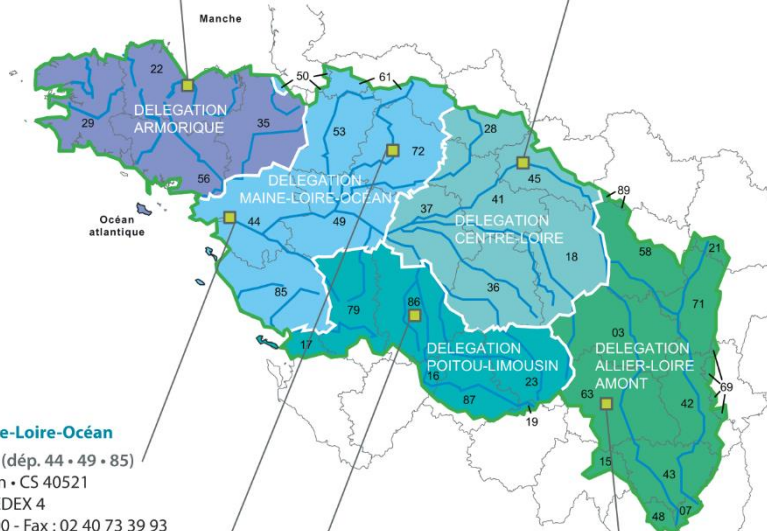
→ Site de Nantes (dép. 44 • 49 • 85)  
1 rue Eugène Varlin • CS 40521  
44105 NANTES CEDEX 4  
Tél. : 02 40 73 06 00 - Fax : 02 40 73 39 93  
mlo-nantes@eau-loire-bretagne.fr  
→ Site du Mans (dép. 49 • 50 • 53 • 61 • 72)  
17 rue Jean Grémillon • CS 12104  
72021 LE MANS CEDEX 2  
Tél. : 02 43 86 96 18 - Fax : 02 43 86 96 11  
mlo-lemans@eau-loire-bretagne.fr

### Délégation Poitou-Limousin

7 rue de la Goélette • CS 20040  
86282 SAINT-BENOIT CEDEX  
Tél. : 05 49 38 09 82 - Fax : 05 49 38 09 81  
poitou-limousin@eau-loire-bretagne.fr

### Délégation Allier-Loire amont

19 allée des eaux et forêts  
Site de Marmilhat sud • CS 40039  
63370 LEMPDES  
Tél. : 04 73 17 07 10 - Fax : 04 73 93 54 62  
allier-loire-amont@eau-loire-bretagne.fr



### Les 7 bassins hydrographiques métropolitains



Suivez l'actualité 

de l'agence de l'eau Loire-Bretagne : [agence.eau-loire-bretagne.fr](http://agence.eau-loire-bretagne.fr)  
& [aides-redevances.eau-loire-bretagne.fr](http://aides-redevances.eau-loire-bretagne.fr)

Donnez votre avis sur

DU 1<sup>ER</sup> MARS  
AU 1<sup>ER</sup> SEPTEMBRE 2021

LES  
COMITÉS  
DE BASSIN

# L'eau les inondations et le milieu marin

<https://sdage-sage.eau-loire-bretagne.fr>



Retrouvez aussi toutes les informations sur la consultation du public sur le site [enimmersion-eau.fr](http://enimmersion-eau.fr)

**Nouveau** Découvrez les nouveaux "Podcasts"

ÉDITION 2021

L'agence de l'eau  
Rhône Méditerranée  
Corse vous rend  
compte de la fiscalité  
de l'eau

# SAUVONS ! L'EAU !

## LA FISCALITÉ SUR L'EAU A PERMIS UNE NETTE AMÉLIORATION DE LA QUALITÉ DE NOS RIVIÈRES

Grâce à cette fiscalité sur l'eau, le parc français des stations d'épuration est désormais globalement performant : la pollution organique dans les rivières a été divisée par 10 en 20 ans.

Le **prix moyen de l'eau dans les bassins Rhône-Méditerranée et de Corse** est de **3,81 € TTC/m<sup>3</sup>** et de **4,15 € TTC/m<sup>3</sup>** en France\*. Environ **14 %** de la facture d'eau sont constitués de redevances fiscales payées à l'agence de l'eau.

Cet impôt est réinvesti par l'agence pour moderniser et améliorer les stations d'épuration et les réseaux d'assainissement, renouveler les réseaux d'eau potable, économiser l'eau, protéger les captages d'eau potable des pollutions par les pesticides et les nitrates, restaurer le fonctionnement naturel des rivières.

L'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse est un établissement public de l'Etat sous tutelle du Ministère de la transition écologique, consacré à la protection de l'eau et garant de l'intérêt général.

\*Source : estimation de l'agence de l'eau à partir des données Sispea 2018.



# ACTIONS AIDÉES PAR L'AGENCE DE L'EAU DANS LES BASSINS RHÔNE-MÉDITERRANÉE ET DE CORSE EN 2020

57,5% des aides attribuées en 2020 contribuent à l'adaptation des territoires au changement climatique.

## ► Pour économiser l'eau sur les territoires en déficit en eau (34,4 millions €)

291 opérations (réduction des fuites dans les réseaux d'eau potable, modernisation des techniques d'irrigation...) permettent d'économiser 15,6 millions m<sup>3</sup>, soit la consommation annuelle d'une ville de 283000 habitants.

## ► Pour dépolluer les eaux (106,5 millions € pour les stations d'épuration et les réseaux d'assainissement)

12 stations d'épuration parmi les plus impactantes pour le milieu et 45 autres stations dans les territoires ruraux, aidées pour environ 45,9 M€. L'agence aide aussi les territoires ruraux à rattraper leur retard d'équipement en matière d'eau potable et d'assainissement (54,6 M€). La lutte contre les pollutions par temps de pluie a représenté 37,5 M€ d'aides.

## ► Pour réduire les pollutions toxiques (8,4 millions €)

5 territoires engagés dans des démarches collectives de réduction des rejets de substances dangereuses concernant des activités industrielles et commerciales.

3 opérations majeures lancées sur de grands sites industriels.

## ► Pour lutter contre les pollutions par les pesticides et les nitrates et protéger les ressources destinées à l'alimentation en eau potable (7,5 millions € pour les captages prioritaires et ressources stratégiques pour le futur et 43,9 millions € pour l'agriculture)

7 nouveaux captages prioritaires du SDAGE Rhône-Méditerranée ont engagé un plan d'actions qui prévoit des changements de pratiques agricoles pour réduire l'utilisation des pesticides et des nitrates. Éviter la pollution des captages par les pesticides permet d'économiser les surcoûts pour rendre potable une eau polluée. Chaque année ces traitements coûtent encore entre 480 et 870 millions d'€ aux consommateurs d'eau.

43,9 M€ consacrés à la profession agricole pour supprimer ou réduire les pesticides et nitrates (matériel, conversion agriculture biologique et mesures agri environnementales, paiements pour services environnementaux, expérimentations et animation agricole).

## ► Pour redonner aux rivières un fonctionnement naturel, restaurer les zones humides et préserver la biodiversité (48 millions €)

43,5 km de rivières restaurées et 69 seuils et barrages rendus franchissables par les poissons. Les aménagements artificiels des rivières (rectification des cours d'eau, bétonnage des berges ...) empêchent les cours d'eau de bien fonctionner, et les poissons et sédiments de circuler. L'objectif est de redonner aux rivières un fonctionnement plus naturel.

1 795 ha de zones humides ont fait l'objet d'une aide. Au titre de l'appel à projets « Eau et biodiversité 2020 », l'agence a accompagné 52 projets pour un montant de 7,3 M€ d'aides.

L'agence intervient également sur la mer. Elle a financé des opérations permettant la réduction des pressions dues aux mouillages sur 12226 ha d'herbiers.

## ► Pour la solidarité internationale (4 millions €)

49 opérations engagées dans le cadre de coopérations décentralisées permettant de développer l'accès à l'eau potable et à l'assainissement dans 17 pays en développement.



# L'AGENCE DE L'EAU VOUS REND COMPTE DE LA FISCALITÉ DE L'EAU

## 2021

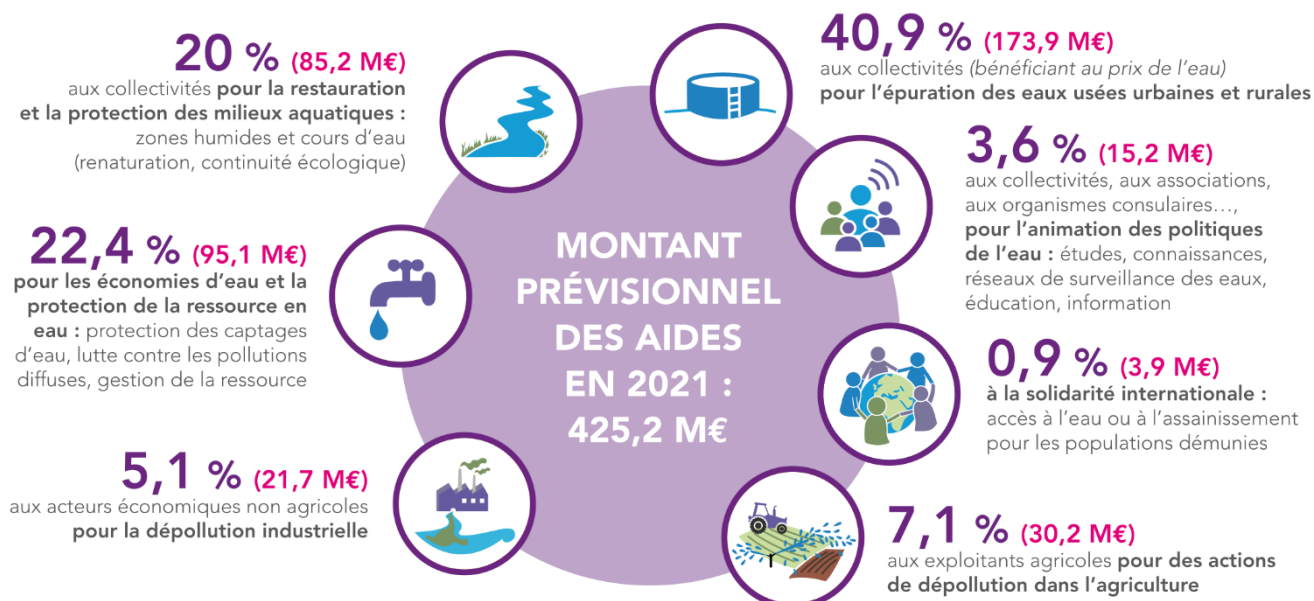
Pour les ménages, les redevances représentent environ 14 % de la facture d'eau. Un ménage de 3-4 personnes, consommant 120 m<sup>3</sup>/an, dépense en moyenne 36 € par mois pour son alimentation en eau potable, dont 4,90 € pour les redevances.



Pour toutes les redevances, les taux sont fixés par le conseil d'administration de l'agence de l'eau où sont représentés tous les usagers de l'eau, y compris les ménages.

En sus de ce que rapportent les redevances, le gouvernement a décidé d'accorder à l'agence 65 M€ de crédits pour contribuer à la relance des investissements dans les domaines de l'eau potable et de l'assainissement.

## UNE REDISTRIBUTION SOUS FORME D'AIDES



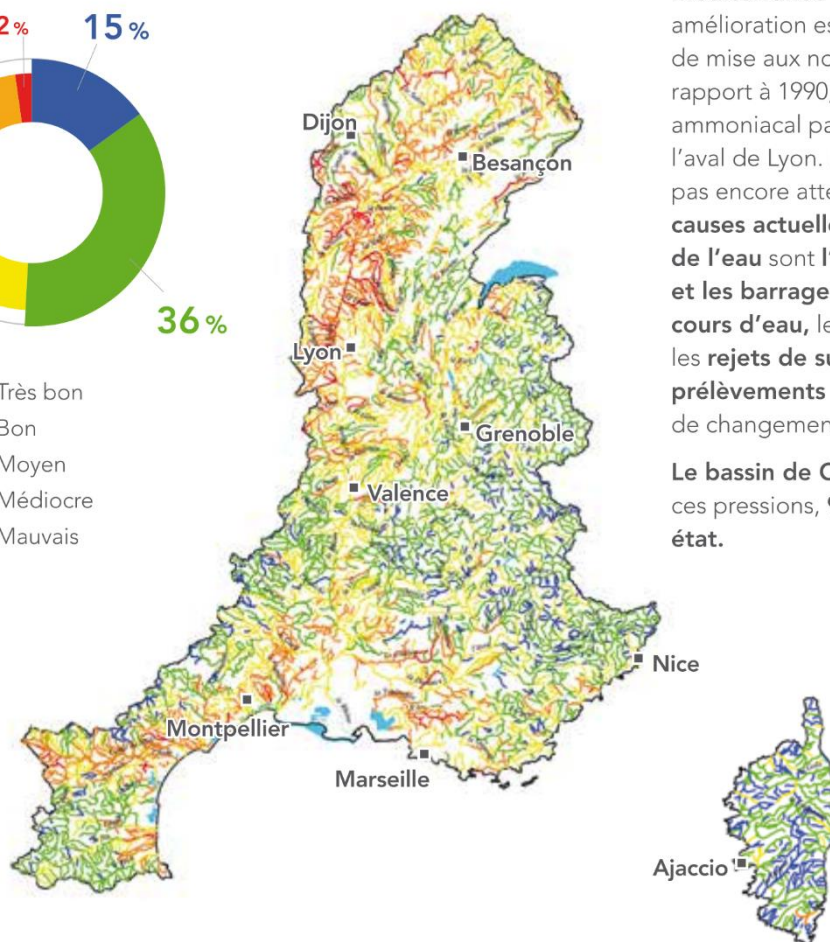
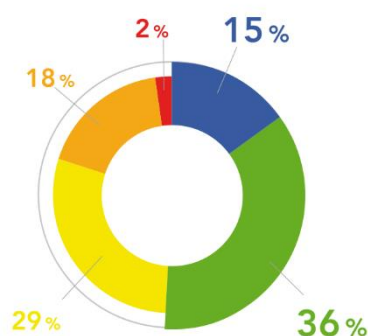
• **Solidarité envers les communes rurales** : l'agence de l'eau soutient les actions des communes rurales situées dans les zones de revitalisation rurale (ZRR) pour rénover leurs infrastructures d'eau et d'assainissement.

• **La différence entre le montant des redevances et celui des aides** correspond au financement du fonctionnement de l'agence de l'eau, des actions de surveillance des milieux aquatiques, de communication ou d'études sous maîtrise d'ouvrage directe de l'agence de l'eau, ainsi qu'au financement de l'office français de la biodiversité (OFB) à hauteur de 85,99 M€.

Découvrez le 11<sup>e</sup> programme Sauvons l'eau 2019-2024 en détail sur [www.eaurmc.fr](http://www.eaurmc.fr)

# QUALITÉ DES EAUX

Etat écologique des cours d'eau  
Situation en 2020



Le nombre de cours d'eau en bon état a plus que doublé au cours des 25 dernières années.

La moitié des cours d'eau du bassin Rhône-Méditerranée est en bon état. Cette nette amélioration est le résultat d'une politique réussie de mise aux normes des stations d'épuration. Par rapport à 1990, ce sont ainsi 30 tonnes d'azote ammoniacal par jour en moins qui transitent à l'aval de Lyon. Pour les masses d'eau n'ayant pas encore atteint le bon état, les **principales causes actuelles de dégradation de la qualité de l'eau** sont l'**artificialisation du lit des rivières et les barrages et les seuils qui barrent les cours d'eau**, les pollutions par les **pesticides** et les **rejets de substances toxiques** ainsi que les **prélèvements d'eau** excessifs dans un contexte de changement climatique.

Le bassin de Corse est relativement épargné par ces pressions, **91 % de ses rivières sont en bon état.**

## La qualité des rivières sur smartphone et tablette



Appli qualité rivière

Découvrez l'état de santé des rivières en France avec l'application mobile de l'agence de l'eau.

### Bassin Rhône-Méditerranée

- > 15,5 millions d'habitants
- > 20 % du territoire français
- > 20 % de l'activité agricole et industrielle
- > 50 % de l'activité touristique
- > 11 000 cours d'eau de plus de 2 km

### Bassin de Corse

- > 330 000 habitants permanents
- > 3,4 millions de touristes chaque année
- > 3 000 km de cours d'eau
- > 1 000 km de côtes



**SAINT-ÉTIENNE**  
la métropole

---

Saint-Etienne Métropole  
2 Avenue Grüner - CS 80257  
42006 Saint-Etienne Cedex 1  
Tél 04 77 49 21 49  
e-mail : [accueil@saint-etienne-metropole.fr](mailto:accueil@saint-etienne-metropole.fr)